



Commission Européenne

L'ÉCONOMIE LOCALE DU DÉPARTEMENT DE DALOA



Volume 2 : Rapport de synthèse

SAH/D(2002)527

Janvier 2002

OCDE

ORGANISATION DE COOPERATION ET
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

OECD

ORGANISATION FOR ECONOMIC
CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INTÉGRATION NATIONALE

L'ÉCONOMIE LOCALE DU DÉPARTEMENT DE DALOA

Volume 2 : Rapport de synthèse

Décembre 1999

Etude financée par l'Union Européenne

Programme ECOLOC
« Relance des économies locales en Afrique de l'Ouest »

Réalisée par :

**INTERNATIONAL DE CONSEIL, D'ETUDES ET DE FORMATION
(ICEF)**

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE STATISTIQUE ET D'ECONOMIE APPLIQUEE
(ENSEA)**

En collaboration avec :

**INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT
(IRD)**

P D M
01 3445, Cotonou (Bénin)
Tél. +229-30 05 60
Fax : + 229-30 19 76
E-mail : pdm@intnet.bj
Site web : <http://www.pdm-net.org>

Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE
94, rue Chardon-Lagache
Paris (France)
Tél. +33(0)45 24 82 81
Fax : +33(0)45 24 90 31
Site web : <http://www.oecd.org/sah>

Table des matières

AVANT-PROPOS.....	3
1. DYNAMIQUE DE PEUPEMENT ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE.....	6
2. L'IMAGE D'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE LOCALE DE DALOA.....	11
3. CADRE ET CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION DE DALOA.....	21
4. L'ACTION DE L'ÉTAT ET DES MUNICIPALITÉS.....	25
5. SYNERGIES À DÉVELOPPER.....	29

AVANT-PROPOS

Le Programme Indicatif National (PIN 8^{ème} FED), signé par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire et la Commission Européenne le 22 octobre 1996, établit la décentralisation et l'aménagement du territoire comme domaine prioritaire de sa coopération au développement. Dans une optique de renforcement de la société civile et de lutte contre la pauvreté, le soutien vise à appuyer le processus de décentralisation vers les collectivités locales et de déconcentration de l'administration ; à contribuer à améliorer le cadre de vie et l'accès à l'activité économique des populations, notamment en milieu urbain, et à réduire les disparités régionales. Cet accord prévoit des investissements au niveau de cinq capitales régionales : San Pedro, Korhogo, Daloa, Bondoukou et Odienné. Afin d'aider l'administration, les responsables des entités décentralisées et les différents acteurs du développement à niveau décentralisé, à assumer pleinement leurs responsabilités, des études de cas sur l'économie locale ont été programmées pour ces différentes villes. L'étude de San Pedro a été réalisée en 1997 dans le cadre du Projet de Développement des Communes Côtières (PDCC). Elle a été suivie par celle de Korhogo achevée en février 1999. Ce rapport présente l'étude de Daloa.

Ces études suivent l'approche du programme ECOLOC « Relance des économies locales en Afrique de l'Ouest » piloté par le Programme de Développement Municipal (PDM) et le Club du Sahel/OCDE. Ce programme a pour ambition de montrer que les villes moyennes de la région doivent et peuvent concevoir et mettre en œuvre des stratégies à moyen et long termes de promotion économique, dépassant ainsi les seules fonctions de gestion de l'état civil et de la voirie dans lesquelles les municipalités sont encore le plus souvent confinées alors que les lois de décentralisation leur confèrent de véritables fonctions de développement local.

Les objectifs auxquels concourent ces études de cas sont les suivants :

- Préciser le concept d'économie locale, en identifier et en décrire les composantes principales et les mécanismes et modes de fonctionnement en relation avec l'économie nationale, et dans certains cas, régionale ou mondiale ;
- Réfléchir sur les conditions d'une relance durable de ces économies locales et préciser les rôles respectifs de l'administration centrale, des services déconcentrés de l'État et des collectivités en la matière ;
- Mettre en évidence les besoins d'information (tableau de bord) et de formation qui en résultent, tant pour les acteurs locaux : maires et autorités locales, opérateurs économiques, société civile, que pour les autorités de tutelle et les partenaires extérieurs.

Ce rapport tente de synthétiser les connaissances accumulées sur l'économie locale du département de Daloa et ses acteurs d'août 1998 à juillet 1999. Il propose également des éléments de réflexion relatifs à un éventuel soutien aux dynamismes et synergies locales tels qu'ils ont pu apparaître au cours de cette étude. L'ensemble de ces informations est destiné à nourrir un débat argumenté entre les acteurs publics et privés, locaux, nationaux et internationaux intervenant dans cette économie locale pour la définition de stratégies et d'actions à court, moyen et long termes.

La maîtrise d'œuvre de l'étude a été confiée au cabinet ICEF (International de Conseil d'Etude et de Formation). Les travaux de terrain ainsi que le traitement statistique, l'analyse des données et la rédaction du rapport ont été effectués par une équipe de chercheurs de l'ENSEA (Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée) d'Abidjan. Les résultats de l'étude sont publiés en trois volumes :

- Volume 1 : Le rapport général
- Volume 2 : Le rapport de synthèse
- Volume 3 : Les comptes économiques

Ce document répond aux termes de référence de l'étude ECOLOC en exposant les résultats de manière qu'ils soient utilisables pour l'information et le pilotage de la politique municipale. Ainsi, la présentation des données et analyses répond moins à des exigences académiques qu'au souci de transmettre aux responsables de la localité concernée une démarche méthodologique, des données d'ordre quantitatif et qualitatif, des cadres analytiques et compréhensifs à partir desquels ils aient la possibilité de forger des objectifs et de prendre des décisions. De cette option découlent deux implications. D'abord, l'outil statistique central qui informe cette étude – la matrice de comptabilité sociale (MCS) – sera succinctement présentée dans ce rapport, de façon à faire apparaître (1) les grandes masses financières qui structurent l'économie locale de Daloa ; (2) les flux majeurs reliant les acteurs de cette économie ; (3) la part revenant effectivement aux finances municipales dans la richesse localement créée et dans les échanges suscités. Sont renvoyées dans les annexes, les méthodologies détaillées relatives à la confection et au bouclage de cette matrice, ainsi que les données désagrégées à partir desquelles il a été possible de l'établir. Ensuite, le texte est agencé de telle sorte qu'il soit possible (1) de convertir les données chiffrées et les analyses proposées en autant d'informations mobilisables par les gestionnaires des communes ; (2) de transformer ces informations opérationnelles en recommandations ou, à tout le moins, en indicateurs d'actions à entreprendre.

Un double préalable méthodologique mérite d'être évoqué ici, afin d'éviter toute méprise sur la présentation et l'interprétation des résultats. En premier lieu, certaines données chiffrées exposées dans ce rapport s'entendent plus comme des ordres de grandeur ou à tout le moins des approximations, que comme des valeurs certaines. Il est apparu en effet illusoire, et au bout du compte peu utile, de chercher à reconstruire des agrégats économiques locaux extrêmement diversifiés et interdépendants sans accepter la marge minimale d'erreur propre à toute enquête de terrain à caractère extensif. En revanche, les ajustements statistiques auxquels il a fallu procéder restituent une image d'ensemble cohérente – la plus réaliste qu'il a été possible de dresser de l'économie de Daloa. Les comptes localisés fournissent des indications détaillées qui, prises isolément, ne sont probablement pas exemptes de critiques, mais qui ont l'avantage de la cohérence générale.

En second lieu, il importe d'insister sur le fait que si une économie locale peut parfaitement être présentée en *data* démographiques ou financiers, en agrégats comptables et autres quantifications formelles de stocks et de flux, la compréhension de ses dynamismes et de ses éventuels dysfonctionnements doit en passer par une approche qualitative. L'histoire, les structures sociales, l'organisation interne des filières, les usages et les cultures prennent en effet une importance croissante à mesure qu'on s'approche du fonctionnement local des économies, au point que celles-ci semblent bien souvent déterminées par des contraintes non économiques. Aussi, la présentation des résultats chiffrés sera assortie, chaque fois que cela sera nécessaire, d'un cadre compréhensif renvoyant à des observations qualitatives collectées par les consultants au cours de l'étude de terrain, ou tirées des nombreux travaux d'historiens, de géographes, de socio-économistes, de sociologues et d'anthropologues consacrés à la région du Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, et à la ville de Daloa.

Ce document s'inspire des rapports intermédiaires, monographies sectorielles, enquêtes et notes de terrain des consultants, assistants et associés de l'équipe ECOLOC - Daloa, soit :

- **Yacouba Diallo**, économiste, CED – Bordeaux IV, responsable du complexe « *Grand commerce et transport* ».
- **Félicien Gashongore**, Ingénieur des travaux statistiques, ENSEA, ayant assuré la supervision de l'enquête ménages et responsable des complexes « *Conditions de vie des ménages* » et « *Education-santé* ».
- **Fidèle Kayibanda**, Ingénieur des travaux statistiques, ENSEA, ayant assuré le traitement informatique des données des enquêtes et responsable du complexe « *Bâtiments et travaux publics* ».
- **Siaka Koné Koko**, économiste, CED – Bordeaux IV, responsable du complexe « *Production et transformation des ressources agro-pastorales* ».
- **Hugues Kouadio et Jean-Arnaud Kouakou**, Ingénieurs statisticiens économistes à l'ENSEA, responsables du complexe « *Relations ville-milieu rural* ».

- **Adalbert Nshimyumuremyi**, Ingénieur statisticien économiste, Directeur des études ITS à l'ENSEA, coordinateur de l'étude ECOLOC – Daloa, responsable du complexe « *Etat et municipalité* » et de l'élaboration des comptes de la « *Matrice de comptabilité sociale* ».
- **Naïma Pages**, économiste, Université Paris X – Nanterre et associée à l'IRD – GP 92, responsable du complexe « *Secteur informel urbain* » et « *Production et commercialisation du café-cacao* ».
- **Mamane Sama**, Ingénieur statisticien économiste à l'ENSEA, responsable de l'élaboration des comptes économiques, de la coordination des enquêtes et des complexes « *Production et transformation des autres cultures de rapport* », « *services collectifs* ».
- **Benjamin Zanou**, démographe à l'ENSEA, responsable du complexe « *Démographie et peuplement* ».

Le rapport a par ailleurs bénéficié du soutien du Capitaine **Karamoko** (Chef des Services Techniques de la Mairie de Daloa), de Mademoiselle **Djetenin Koyaté** (Technicien supérieur du secteur Tourisme), de Monsieur **Koidou Constant** (ENSEA), de Monsieur **N'Da Gervais** (Responsable Antenne INS – Daloa) et son équipe, de Monsieur **Bozi Germain** qui a participé à la supervision des enquêtes de terrain à Daloa, de Monsieur **Ali Cissé** qui a revu et complété la monographie « *Production et commercialisation du café-cacao* », et de Messieurs **Koutouan Etienne** et **Konaté Samba Seth**, enseignants à Daloa, ayant rédigé les monographies sur les sous-préfectures.

Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont apporté leur concours pour mener à bien cette étude. Ces remerciements vont en particulier à Monsieur le Préfet de Daloa et Préfet de la Région du Haut-Sassandra, à Monsieur le Maire de Daloa ainsi qu'à l'équipe municipale, qui ont œuvré pour faciliter les contacts avec les acteurs de l'économie locale et la population. Nous exprimons également notre gratitude à l'ensemble des responsables des services déconcentrés de l'Etat en poste à Daloa, qui nous ont appuyés dans leurs secteurs respectifs.

Enfin, nous remercions tous les acteurs de la vie économique et sociale de Daloa, les responsables du secteur privé, d'associations et de structures professionnelles, d'organismes non gouvernementaux, qui ont toujours accepté de distraire un peu de leur temps pour répondre, avec patience, à nos questions.

1. DYNAMIQUE DE PEUPLEMENT ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

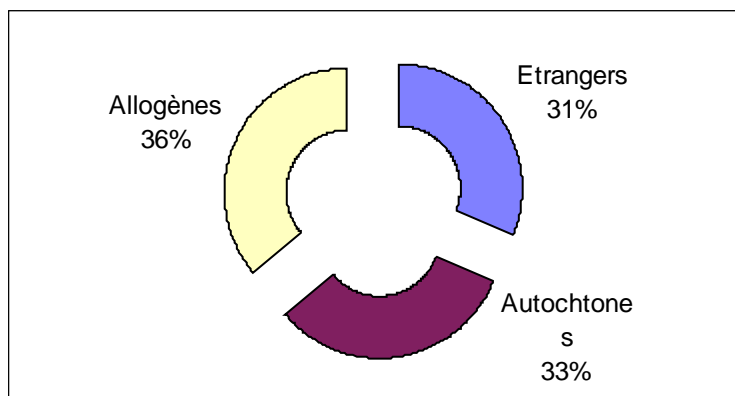
Le département de Daloa est situé dans la région administrative du Haut-Sassandra. Il est issu du décret n°96-567 du 28 août 1996, portant organisation du territoire national, qui a scindé la région du Centre-Ouest en deux sous-parties : la région du Haut-Sassandra comprenant les départements de Daloa, Gagnoa, Issia et Vavoua et la région de la Marahoué avec les départements de Bouaflé, Oumé, Sinfra et Zuénoula. Le Centre-Ouest possède d'énormes prédispositions naturelles (climat, bons sols, forêt, etc.) qui font d'elle une région à vocation agricole et d'attraction pour les groupes de populations allochtones et étrangères à la recherche de terres cultivables.

La région du Haut-Sassandra dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire



L'histoire du peuplement du département de Daloa est intimement liée à celle du Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire. Les autochtones seraient des peuples qui habitaient la région avant le début de l'économie de plantation (1950). Il s'agit principalement des gban (gagou), des bété et des gourou. Les bété représentent plus de la moitié de la population autochtone du département de Daloa. La dynamique démographique du Centre-Ouest n'est pas seulement due au seul fruit de la croissance naturelle. Les mouvements migratoires y ont fortement contribué, grâce au commerce et à l'économie de plantation. La population du Centre-Ouest est ainsi composée de 33% d'autochtones, 36% d'allogènes et 31% d'étrangers.

Structure de la population du Haut-Sassandra



La migration internationale concerne essentiellement les Syro-Libanais et les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest. Dans la population étrangère, on note la part prépondérante des Burkinabé qui représentent 64% des étrangers et 20% de la population régionale. Les Maliens représentent respectivement 20% de la population étrangère et 8% de la population régionale. La migration intérieure concerne les Ivoiriens provenant des autres régions du pays, surtout du centre (akan) et du nord (malinké et sénoufo). Le groupe akan représente à lui seul 51% de la population d'allochtones (et 18% de la population régionale), les Malinké 28% et les Sénoufo 11%.

La Côte d'Ivoire est l'un des pays de l'Afrique de l'Ouest fortement impliqué dans le processus de décentralisation et de déconcentration. Le titre 10 de la Constitution ivoirienne prévoit l'existence des collectivités territoriales à plusieurs niveaux : régions, départements, sous-préfectures, cantons et communes. Avant de devenir chef-lieu de la région du Haut-Sassandra (1996), Daloa fut successivement chef-lieu de subdivision administrative de Cercle puis du grand département de l'Ouest incluant Man, Issia, Gagnoa, Vavoua et Bouaflé et enfin de la région du Centre-Ouest (1990). Parallèlement, le département de Daloa a été subdivisé en sous-préfectures, communes et pays ruraux. La sous-préfecture de Daloa a été créée par le décret n° 61-16 du 3 janvier 1961, qui scinda l'ancienne subdivision centrale en deux sous-préfectures. La deuxième dénommée Greubleu est l'actuelle sous-préfecture de Zoukougbeu. Le découpage administratif intervenu à la faveur du décret n° 86-1921 du 24 septembre 1986 a scindé la sous-préfecture de Daloa de nouveau pour donner les sous-préfectures de Bédiala et de Gboguhé. Deux autres sous-préfectures ont vu le jour en 1997 par une nouvelle subdivision de la sous-préfecture de Daloa en 3 parties : Daloa, Gadouan et Zaïbo. Ces deux dernières sous-préfectures sont encore sous la tutelle du sous-préfet de Daloa. Le département de Daloa compte 4 communes (Daloa, Zoukougbeu, Bédiala et Gboguhé) incorporées dans les différentes sous-préfectures de même nom.

La zone hors commune des sous-préfectures est subdivisée en pays ruraux. Un pays rural est composé d'un village-centre et d'un ou plusieurs villages satellites. Les villages-centres sont des pôles de développement destinés à recevoir les équipements et infrastructures socio-économiques tels que l'école, les services de santé, le marché commun à l'ensemble des populations du pays rural. En 1996, le département de Daloa comptait 138 villages et environ 6 572 campements regroupés en 34 pays ruraux : 14 pour la sous-préfecture de Daloa, 9 pour la sous-préfecture de Gboguhé, 6 pour la sous-préfecture de Zoukougbeu, 5 pour la sous-préfecture de Bédiala.

La population du département de Daloa

Sous-préfecture	Superficie km ²	1998		Taux de croissance (%)		1998
		Population	Densité Hab./km ²	1975-88	1988-98	Population communale

Daloa	2244	295 775	132	3,7	2,9	172 653
Bédiala	1129	75 423	67	7,7	3,3	23 010
Gboguhe	602	49 091	82	5,5	3,3	19 362
Zoukougbeu	1448	79 034	55	5,7	4,9	20 392

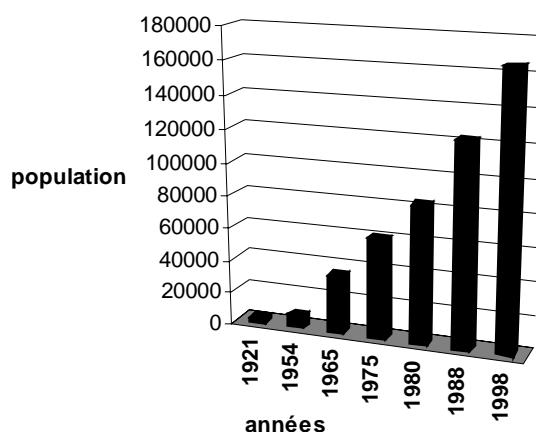
Département	5423	499 323	92	4,6	3,3	235 417
-------------	------	---------	----	-----	-----	---------

Source : RGPH 1998, Résultats provisoires

Le Haut-Sassandra, compte environ 1 370 000 habitants en 1998, sur une superficie de 19 700 km². Cela représente 10% de la population et 6% de la surface de l'ensemble du pays. Avec une densité de 70 habitants au km², cette région est considérée comme l'une des zones les plus densément peuplées de la Côte d'Ivoire. La population y est très jeune : plus de 57% de la population est âgée de moins de 20 ans. Les adultes de plus de 30 ans ne représentent que 25% de la population. Avec une superficie de 5 450 km², le département de Daloa occupe 28% de la surface de la région et 2% de la surface du pays. Il compte environ 500 000 habitants en 1998, soit 36% de la population de la région du Haut-Sassandra et 3% de celle de la Côte d'Ivoire. Sa densité a subi un accroissement important et régulier : de 18 habitants au km² en 1965, elle est passée à 37 habitants au km² en 1975, puis 67 habitants au km² en 1988 et 92 habitants au km² en 1998. Près de 60% de la population du département sont concentrés dans la sous-préfecture de Daloa et 35% dans la commune de Daloa.

Mis à part Daloa (160 000 habitants) et Gadouan (11 800 habitants), dans les autres agglomérations de plus de 4 000 habitants du département, la quasi-totalité des chefs de ménages exercent principalement dans l'agriculture. Ainsi selon les définitions officielles, les 171 800 urbains du département se répartissent entre la ville de Daloa et celle de Gadouan. En 1998, le taux d'urbanisation du département est estimé à 35% et la ville de Daloa accueille 33% de la population départementale. La croissance démographique de la ville de Daloa s'est amorcée dès 1921. A cette époque, la population était estimée à 2 800 habitants. En 1954, soit 33 ans plus tard, elle atteint 7 500 personnes. Le taux d'accroissement moyen annuel au cours de cette période est relativement faible, de l'ordre de 3%. Mais, entre 1954 et 1965, le peuplement de la ville s'accélère et le taux de croissance passe à 15% sur la période. C'est à ce moment que Daloa, avec ses 35 000 habitants, devient la 3^{ème} ville de la Côte d'Ivoire après Abidjan et Bouaké. Elle n'a cessé de s'accroître depuis lors : 60 800 habitants en 1975, 121 800 habitants en 1988 puis 160 000 habitants en 1998. On dénote un fléchissement du taux de croissance annuel moyen de la ville de Daloa (passant de 5,5% sur la période 1975-80 à 2,8% sur la période 1988-98) au moment où d'autres agglomérations marquent le pas.

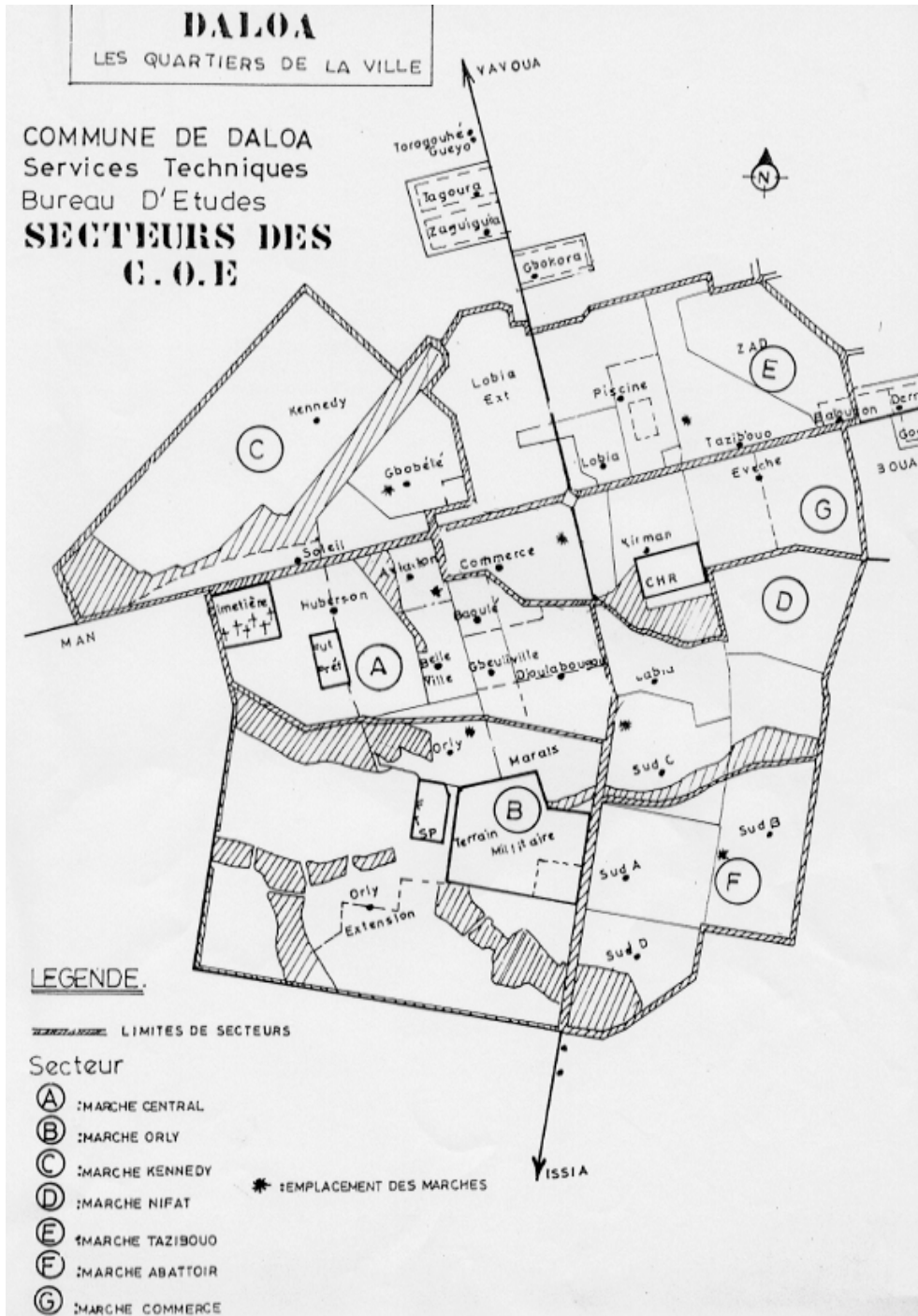
Evolution démographique de la ville de Daloa



La ville de Daloa est née de la communauté de quatre villages : Loabia, Labia, Gbeuliville et Tazibouo en bordure des pistes Nord-Sud et Est-Ouest. L'urbanisation s'est faite progressivement autour de ces villages. En 1958, la ville couvre 242 hectares contre 645 hectares en 1970 (environ le triple en moins de 12 ans), 838 hectares en 1975, 1 340 hectares en 1980 et enfin 2 510 hectares en 1995 (environ deux fois plus en moins de 15 ans). Aujourd'hui, la ville de Daloa est composée d'un noyau urbain de 30 quartiers, entourés d'une zone suburbaine, comptant sept " villages-quartiers " annexés récemment (1986) pour l'extension de la commune.

L'habitat de type évolutif construit en banco, se retrouve dans les quartiers comme Dioulabougou, Ouolof, etc. Il constitue la plus forte densité d'occupation dans la ville de Daloa. L'habitat de type moyen standing essentiellement constitué d'habitations économiques est dispersé à l'intérieur des quartiers d'habitat évolutif. L'occupation spontanée de l'espace par la population qui ne peut accéder aux terrains planifiés a conduit progressivement à la création de 7 quartiers précaires : Orly II et III, Manioc (Sud B), Cafop, Soleil II, Spontané Sud B, Kennedy et Lobia. Disséminés dans toute la ville, ils sont en général juxtaposés aux quartiers nouvellement lotis. Leurs habitants sont des refoûlés n'ayant pas de moyens pour occuper les quartiers lotis. Ces quartiers sont de grands consommateurs d'espace. On retrouve dans tous les quartiers de nombreuses poches vides constituant les terrains non mis en valeur alors que la surface urbanisée ne cesse de s'accroître.

Plan de la ville de Daloa



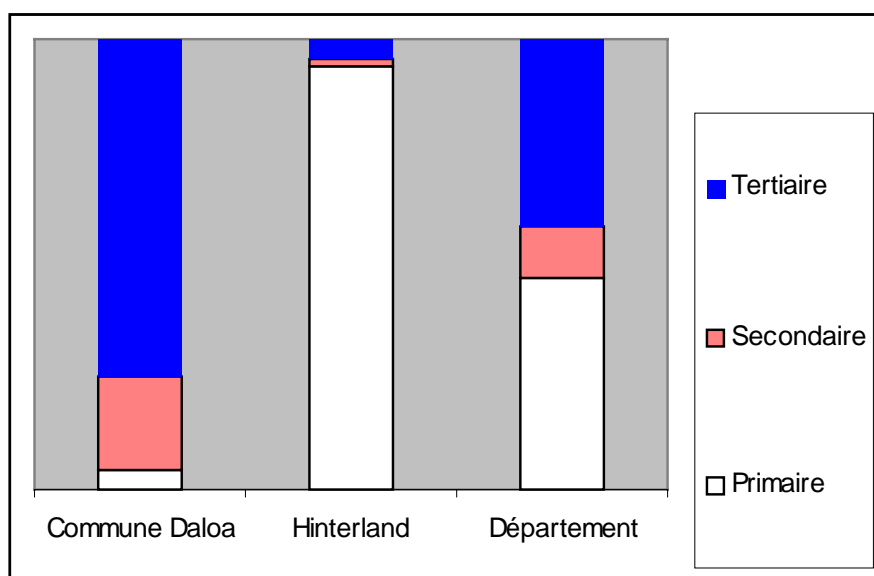
2. L'IMAGE D'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE LOCALE DE DALOA

Création de richesse dans le département : les principaux contributeurs

2.1. Le Produit local brut (PLB) de Daloa, équivalant à la production de richesses à l'intérieur du département, s'élève à près de 144 milliards de francs pour l'année 1997. Ainsi l'économie du département représenterait environ 2,2 % du PIB ivoirien pour l'année de référence. Le PLB par tête est estimé à Daloa, à 288 000 francs soit un montant d'ampleur limitée comparée au PIB de la Côte d'Ivoire qui s'élève à 391 000 francs par tête en 1997. A titre de comparaison, il est supérieur à celui du département de Korhogo (231 000 francs par tête en 1997) mais très petit par rapport à celui de la commune de San Pedro (840 000 francs par tête en 1996). En 1990, le PLB de Daloa s'élevait à 55 milliards de francs, soit 147 000 francs par tête. Ainsi, en moins de 10 ans la production du département a doublé, témoignant par-là du dynamisme économique enregistré dans le département de Daloa ces dernières années.

Répartition spatiale et sectorielle du Produit local brut dans le département de Daloa (1997) (en millions, %)

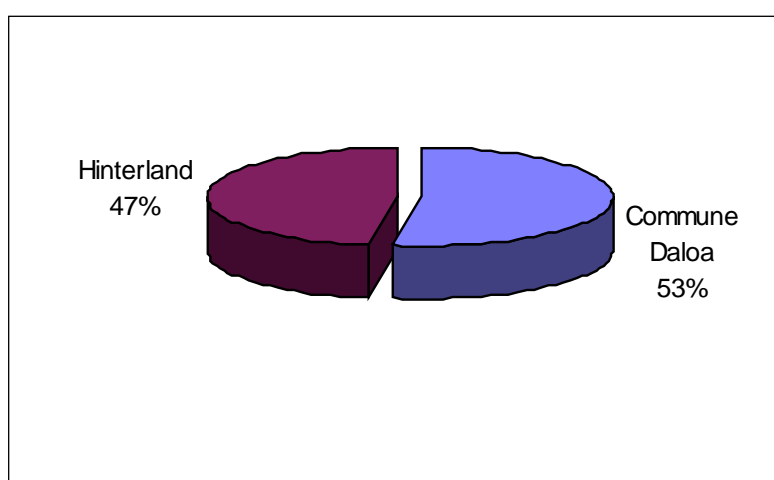
	Département		Commune		Reste département	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Secteur primaire	67 500	47	3 375	4	64 125	94
Secteur secondaire	16 873	12	15 635	21	1 237	2
Secteur tertiaire	59 529	41	56 695	75	2 834	4
Total PLB	143 902	100	75 705	100	68 197	100
PLB par tête Daloa	288 194		438 481		208 764	
PLB par tête Korhogo	230 668		348 174		171 410	
PLB par tête San Pedro			840 000			



Source : Ecoloc – Daloa 1998, Korhogo 1998, San Pedro 1997

Une décomposition sectorielle du produit local brut indique avec plus de détail les sources de la création de richesses dans le département, celles-ci étant fortement concentrées autour des activités primaires et tertiaires. En effet, le secteur primaire génère 47% du PLB tandis que le secteur tertiaire y contribue pour 41%. Les activités créatrices de revenu dans le département sont par ordre d'importance : l'agriculture vivrière (29%), la production de café et de cacao (17%), le commerce (16%) et le transport (8%). Les activités de transformation sont donc négligeables et ne contribuent que pour 12% de la valeur ajoutée. Ce résultat souligne la nécessité d'une stratégie d'attraction des investisseurs privés dans le secteur de la transformation, qui reste actuellement à l'état embryonnaire alors qu'il devrait contribuer à dynamiser le secteur productif du département (accroissement de la valeur ajoutée, effets d'entraînement sur les autres secteurs).

Répartition de la valeur ajoutée du département par milieu



Les activités agricoles

Les activités de l'hinterland sont essentiellement agricoles. Sur les 68 milliards de richesse créée dans l'hinterland, près de 94% sont générés par des activités agricoles. La production vivrière génère une valeur ajoutée de 40 milliards, soit 59% du PLB de l'hinterland. La production de café et de cacao quant à elle réalise 23 milliards de valeur ajoutée, soit 33% du PLB de l'hinterland. Les autres cultures ne génèrent que 899 millions de valeur ajoutée. Avec une valeur ajoutée de 471 millions, l'élevage, la pêche et la pisciculture constituent une activité marginale dans l'hinterland. Les activités non agricoles (essentiellement le commerce et le transport) ne concentrent que 6% du PLB de l'hinterland. Ainsi les activités commerciales et de transport y sont peu développées et sont directement liées à l'agriculture.

Le Centre-Ouest jouit d'un potentiel vivrier important grâce à un environnement agricole favorable. En plus d'une bonne végétation et d'une pluviométrie clémente, il présente des sols offrant de bonnes aptitudes agricoles et se prêtant à la plupart des cultures. Néanmoins, la tendance à préférer le café et le cacao aux cultures vivrières marque la dernière décennie, avec comme conséquence directe une baisse de la production du vivrier et de sa commercialisation. Le département de Daloa est l'un des grands producteurs et exportateurs de banane plantain, de maïs, d'igname et de riz. Le poids du département de Daloa dans la production nationale est de 6% pour le riz, 8% pour le maïs, 4% pour le manioc, 6% pour l'arachide, 10% pour la banane plantain et 5% pour l'igname. Le département exporte 28 299 tonnes de riz vers Man, Odienné, Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro, San Pedro et Danané. Une grande quantité de banane produite est déversée sur le marché dont le tiers (23 367 tonnes) sur la ville de Daloa et le reste (46 733 tonnes) expédié directement à Abidjan. La quantité d'igname commercialisée (99 077 tonnes) est surtout exportée vers Odienné, Abengourou, Bondoukou, Danané et Bouaké. Le département exporte environ 32 359 tonnes de maïs vers Abidjan, Korhogo, Bouaké, Yamoussoukro, Man et Odienné.

**Équilibre ressources-emplois des principaux produits vivriers en 1997
(en tonnes)**

	Riz	Maïs	Igname	Manioc	Banane plantain	Arachide	Palmier à huile
Production brute totale	54 480	46 880	148 950	70600	136 647		
Production nette	54 400	39 848	123 629	59 657	116 833	8 360	22 278
Importations	22 896			6 102	1 379		
Offre totale	77 296	39 848	123 629	65 759	118 212	8 360	22 278
Consommation totale	48 997	7 489	28 602	65 759	53 627	5 160	22 278
<i>Consommation urbaine</i>	18 182	1 592	4 050	8 643	6 894	1 724	5 268
<i>Consommation rurale</i>	30 815	5 897	24 552	57 116	46 733	3 435	17 010
Exportation	28 299	32 359	95 027	0	64 585	3 200	
Demande totale	77 296	39 848	123 629	65 759	118 212	8 360	22 278

Source : ECOLOC-Daloa, 1998

Au cours de la campagne agricole 1996/97, la valeur de la production vivrière du département de Daloa est estimée à 48 milliards de francs. Cette évaluation aux divers prix bord champ, fait état d'une autoconsommation de l'ordre de 20 milliards, la valeur commercialisée étant estimée à près de 28 milliards. S'il est établi que les paysans du département ont très peu recours aux intrants, engrais, herbicides et autres, il n'en est pas de même en ce qui concerne la main-d'œuvre qui marque très fortement la valeur ajoutée de la production vivrière. En effet, pour la campagne 1996/97, les charges variables représentent, plus de 12 milliards de francs ; ramenant le revenu net du paysan à un peu moins de 31 milliards. Celui-ci étant quasiment assurée par l'igname, la banane et le riz (près de 17 milliards).

**Les principaux comptes d'exploitation de chaque filière vivrière en 1997
(en millions de francs au prix du marché)**

	Riz	Maïs	Igname	Manioc	Arachide	Banane Plantain	Maraî- cher	Graines de palme	Total
Valeur production	11 206	4 543	11 127	2 506	3 553	8 295	4 457	2 317	48 004
Charges variables	3 633	1 322	4 024	324	28	1 276	669	232	11 509
Charges fixes	1 238	1 116	332	93	-	2 472	223	232	5 706
Valeur ajoutée	6 335	2 105	6 771	2 088	3 532	4 547	3 566	1 854	30 766
Autoconsommation	6 348	672	2 210	2 399	1 460	3 318	1 613	1 769	19 789
Commercialisation	4 858	3 871	8 917	107	2 093	4 977	2 844	548	28 215

Source : ECOLOC-Daloa

La région du Centre-Ouest, représente la principale zone de production du café et du cacao, contribuant respectivement à 33% et 30% de la production nationale. Au cours de la campagne 1996/97, le département de Daloa a produit 32 400 tonnes de café et 91 772 tonnes de cacao. Il a contribué ainsi respectivement à 26% et 36% de la production régionale, soit 9% et 11% de la production nationale. La valeur de la production est estimée à 46 milliards de francs dont 29 pour le cacao et 17 pour le café. Cette production dégage un revenu net de 24 milliards en faveur des agriculteurs. Le nombre de producteurs de café et/ou de cacao est estimé à 33 732 exploitants.

Malheureusement, leur encadrement et leur professionnalisation, assurés par l'ANADER, restent très limités et jouent négativement sur la production. Le taux d'encadrement est de l'ordre de 33% en terme de superficie et de 15% en terme d'exploitants. Au niveau de la commercialisation, le chiffre d'affaires réalisé globalement par tous les opérateurs (acheteurs, OPA et exportateurs locaux confondus) sur le département de Daloa, est de 33 milliards de francs pour le cacao et de 31 milliards de francs pour le café. Il faut noter que les exploitants ont produit moins de café qu'il n'en a été commercialisé dans le département. Cette production hors du département concerne 34 126 tonnes de café, soit un chiffre d'affaires de 17 746 millions de francs. Cette situation est favorisée par le pouvoir financier des acheteurs de Daloa par rapport à ceux des départements environnants et mérite d'être exploitée pour accroître le revenu dans la ville de Daloa.

Compte d'exploitation de la filière café-cacao dans le département de Daloa (campagne 1996/97)

	Cacao		Café	
	Quantité (tonnes)	Valeur (millions)	Quantité (tonnes)	Valeur (millions)
<i>Production</i>				
Production	91 772		32 400	
Chiffre d'affaires		28 908		16 848
Marge		13 651		10 109
<i>Commercialisation</i>				
Commercialisation	91 771		53 620	
Chiffre d'affaires		33 047		30 678
Marge		2 390		1 361

Source : ECOLOC-Daloa 1998

Les effets du binôme café-cacao dans le département, sont perceptibles à plusieurs niveaux. D'une part, il existe une forte corrélation entre les campagnes café-cacao et l'activité économique urbaine (transport, commerce et services d'accompagnement). D'autre part, les ménages ruraux bénéficient des retombées de la filière. En effet, plus de la moitié de la population active dans le milieu rural du département travaille dans les plantations de café et cacao. Néanmoins, ce secteur est menacé par la libéralisation de la filière, la chute des cours mondiaux, le vieillissement des plantations, les attaques des insectes et les maladies. Les cultures caféières et cacaoyères n'ont pas que des retombées positives au sens monétaire du terme. Elles ont conduit à la destruction de la forêt tropicale au profit des plantations. D'autre part, tout le secteur économique du département ayant un rapport direct ou indirect avec le café ou le cacao est forcément influencé par les fluctuations des cours sur les marchés internationaux des matières premières. Il est donc impératif de diversifier les sources de revenu dans le milieu rural.

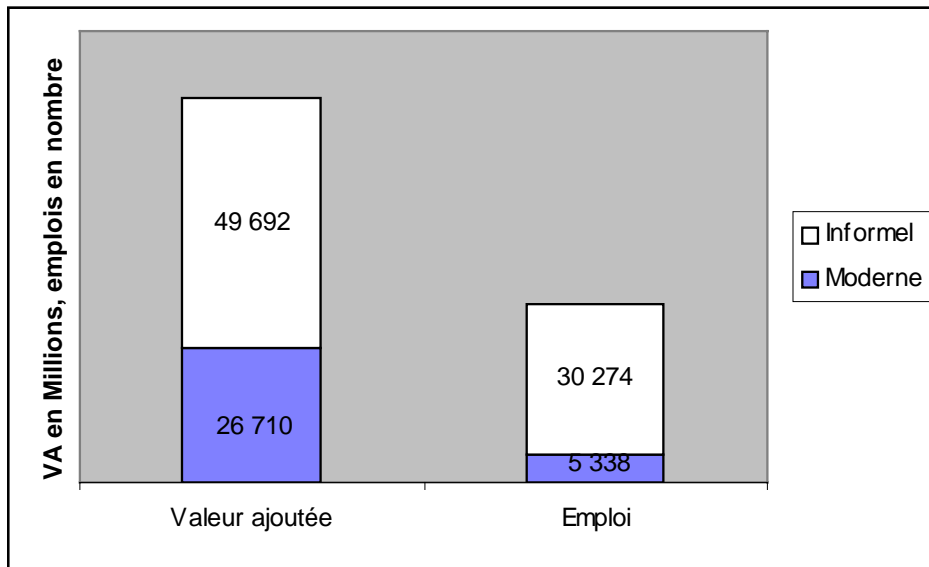
Ainsi, le secteur agricole reste un des moteurs de l'activité départementale. Les revenus substantiels qu'il permet de distribuer aux nombreux paysans et la charge alimentaire qu'il supporte assez bien, en font un puissant levier de développement induisant de multiples effets multiplicateurs et d'entraînement au travers des circuits de commercialisation et de transformation. Malheureusement, ce modèle embryonnaire ne trouverait sa pleine mesure que si l'intensification était renforcée, si la transformation se faisait au niveau local et si la commercialisation et le transport connaissaient une meilleure organisation.

Les activités non agricoles

La commune de Daloa génère à elle seule, 76 milliards de valeur ajoutée, soit 438 500 francs par habitant et 53% du PLB du département. Dans cette commune, le secteur tertiaire contribue à 75% de la valeur ajoutée contre 22% pour le secteur secondaire. Le secteur primaire y est presque insignifiant : il ne génère que 3 milliards de valeur ajoutée, soit près de 4% du PLB de la commune.

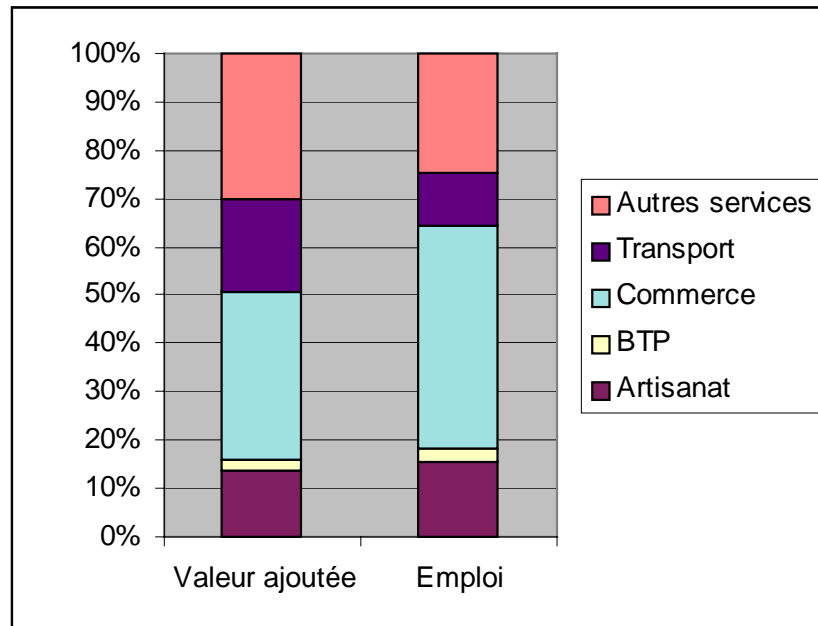
Les principales activités concernent le commerce, les autres services et le transport qui génèrent respectivement 21, 15 et 8 milliards de valeur ajoutée. Ces activités sont liées à la commercialisation des produits agricoles du département et des environs. Près de 93% de la valeur ajoutée du secteur secondaire du département est produite dans la commune de Daloa.

Contribution des secteurs non agricoles à la création de la valeur ajoutée et des emplois dans le département de Daloa en 1997



L'analyse du secteur non agricole montre que l'informel réalise près de 50 milliards de valeur ajoutée et contribue ainsi pour 39% à la création de la richesse du département. Il contribue le plus au développement de la ville de Daloa où il génère plus de 60% de revenus. En termes d'emplois, le secteur informel occupe 30 274 actifs du département, dont 28 689 dans la commune de Daloa. Cela représente 85% des actifs du secteur non agricole du département. Néanmoins, ces chiffres doivent être relativisés car un grand nombre d'emplois urbains ne figure pas dans ce décompte. Les enquêtes menées auprès des ménages et des entreprises excluent en effet tout recensement des activités faites à domicile, des métiers exercés sans lieu fixe, le colportage notamment, ainsi que les actifs en quête d'emploi. Mais on peut supposer sans risque que tous se situent dans le secteur de l'économie populaire. Le rapport entre valeur ajoutée et emplois, ou productivité apparente du travail, dans les principaux secteurs fait apparaître un écart important entre secteur moderne (8 millions) et informel (2 millions). A l'intérieur du secteur informel, les écarts ne sont pas considérables. La productivité est de 1 million de francs dans les différents secteurs, sauf dans le transport (3 millions) et les autres services (2 millions). La faible productivité du secteur informel, alors qu'il est le principal générateur de richesses non agricoles, souligne ainsi l'intérêt d'une politique d'encadrement et de formation des opérateurs et employés dans les micro-entreprises locales.

**Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi
dans le secteur informel du département de Daloa en 1997**

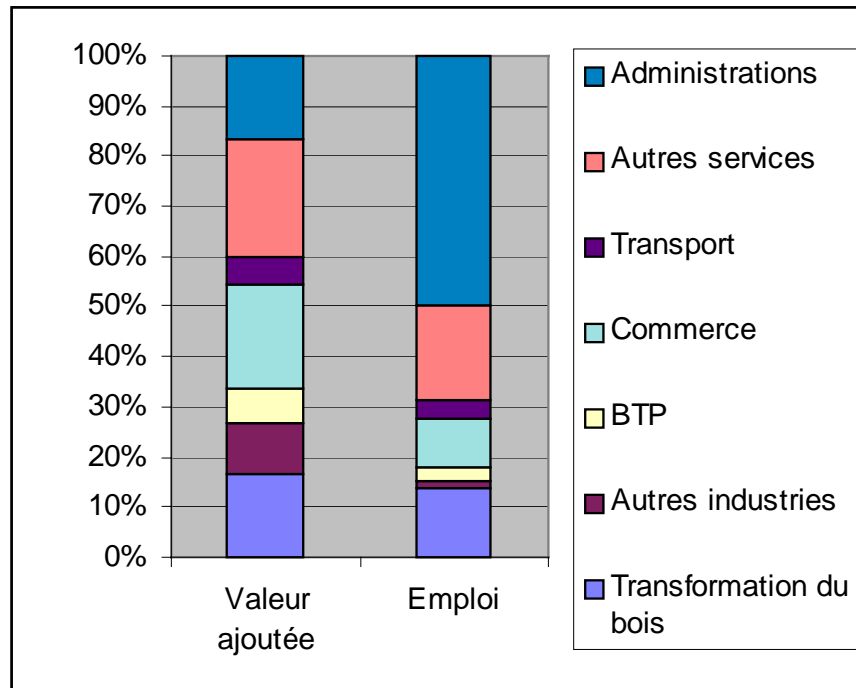


Source : Ecoloc – Daloa 1998

En 1997, l'accumulation du capital dans le secteur informel est relativement faible (3% de la valeur ajoutée) et représente environ 10% des investissements réalisés dans le département. La principale source de financement des équipements reste toujours l'autofinancement (75%) ; les prêts bancaires n'intervenant qu'à hauteur de 9% seulement. Cette difficulté d'accès aux ressources financières constitue un facteur limitant du développement des activités du secteur informel. En plus de la Chambre Régionale des Métiers (CRM), mise en place en 1997 et inaugurée en 1998 pour assurer l'encadrement et la représentation des opérateurs du secteur, trois organismes d'encadrement et de financement des micro et petites entreprises sont installés dans le département. Il s'agit des Fonds Sociaux, de la Coopérative d'Épargne et de Crédit (COOPEC), du Programme d'Appui au Secteur Informel (PASI). En 1997, ces trois organismes réunis ont accordé environ 450 millions de francs de crédit aux habitants de la ville de Daloa pour la réalisation de multiples projets visant le bien-être des populations. Néanmoins, l'encadrement et le financement des micro-entreprises restent insuffisants.

Au niveau du patronat de l'informel, les nationaux sont devenus majoritaires : 64% en 1997 contre 49% en 1991. Cette tendance, si elle se confirme, va consacrer l'intérêt des Ivoiriens à des domaines d'activités qu'ils ont jusque là délaissés. Le niveau de salarisation dans le secteur est faible: seuls 17% des employés sont des salariés permanents et 6% des salariés occasionnels. La rémunération mensuelle est très faible : nettement en dessous de 10 000 francs en moyenne par employé. Le taux de fiscalisation du secteur est très faible (1,8% de la valeur ajoutée). Son niveau, qui était de 773 millions dont 30% seulement reviennent aux communes, ne représente que 18% des recettes fiscales totales du département.

**Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi
dans le secteur moderne dans le département de Daloa en 1997**



Source : Ecoloc – Daloa 1998

Le secteur moderne n'est pas très développé. En 1997, il compte 454 entreprises dont 39 dans le secteur manufacturier, 157 dans le commerce et 258 dans les services. Il emploie 5 338 permanents et génère 27 milliards de valeur ajoutée. Compte tenu de l'origine du capital, plus du tiers de la valeur ajoutée est transféré en dehors du département. Les principales entreprises modernes sont recensées dans la première transformation du bois (3% du PLB), dans le grand commerce (4%) et dans les autres services (4%). La quasi-totalité des emplois salariés (4 704 postes) sont créés dans la commune de Daloa. Près de 2 395 postes sont recensés dans la fonction publique (45%), 250 à la Mairie de Daloa (5%) et 2 693 emplois dans le secteur entrepreneurial local (50%). L'Etat ivoirien est ainsi le premier pourvoyeur local d'emplois permanents, suivi de loin par les services modernes (1 014 postes), les scieries modernes (952 postes) et le commerce moderne (514 postes). Concernant la productivité apparente du travail, les écarts entre activités sont très considérables dans le secteur moderne : la productivité est faible dans les services et dans l'industrie du bois (6 millions), dans le transport (7 millions). Elle devient de plus en plus élevée dans le commerce (11 millions) et le BTP (13 millions). Elle culmine à 38 millions dans les autres industries.

Répartition de la richesse et accumulation

La richesse créée est répartie entre les divers acteurs de l'économie urbaine : Etat et communes via les impôts et taxes, salariés, investisseurs locaux ou hors zone. Les opérateurs indépendants, regroupant ici les petits entrepreneurs du secteur informel urbain et les agriculteurs, récupèrent la plus grande partie de ce produit – soit 71% du PLB – sous forme de revenu monétaire net. La rémunération du travail représente 15% du PLB et se répartit entre, d'une part, les personnels des entreprises et des administrations et, d'autre part, les employés non salariés. La rémunération du capital des entreprises sociétaires a été évaluée à près de 8% du PLB. La structure productive du secteur moderne et intermédiaire, fortement déterminée par des investissements décidés par des opérateurs non résidents, conduit en retour à une sortie élevée de valeur ajoutée en direction d'Abidjan et du reste du monde. Les prélèvements directs au titre des impôts et taxes sur la production locale représentent 3% du PLB, dans lesquels la part des communes apparaît négligeable - de l'ordre de 0,2% du PLB. L'autofinancement des entreprises exerçant dans le département, de l'ordre de 2,6 milliards, représente 2% du produit local.

Répartition du Produit intérieur local du département entre les divers acteurs
(milliards de francs)

PIL →	Opérateurs Indépendants	Impôts et taxes	Autofinancement	Employés	Droits Douane	Capital Moderne
143,9	102,7	4,3	2,6	22,6	0,3	11,4

↓	↓	↓	↓
---	---	---	---

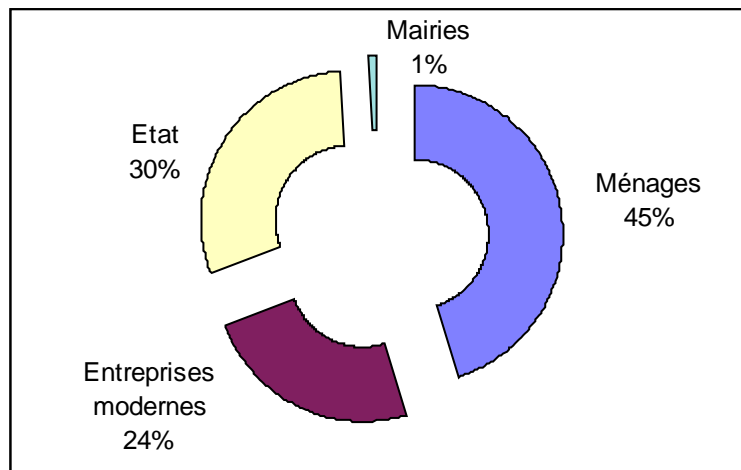
Agri	55,8	Etat	4,0	Salariés privés	18,2	Dépt.	2,2
Inform.	46,9	Commune	0,3	Fonctionnaires	4,4	RCI	6,0
						RDM	3,2

Source : ECOLOC-Daloa

Pour l'année 1997, les investissements dans le département sont estimés à 17,7 milliards, portant le taux d'investissement à 12% du PLB. Ainsi le niveau d'investissement est faible pour impulser le développement local. Les ménages ont investi pour 8,0 milliards essentiellement dans la construction de logements. L'accumulation du capital productif des ménages (unités agricoles et informelles urbaines) est très faible. Cela s'explique par la faiblesse de l'intensité capitalistique dans les secteurs informel et agricole. Les entreprises modernes ont investi pour 4,2 milliards tandis que l'Etat a investi pour 5,3 milliards. L'investissement des mairies est très faible, de l'ordre de 156 millions. En 1997, le financement de l'investissement dans le département est assuré :

- à 45% par une partie de l'épargne des ménages évaluée ci-dessus à 8 milliards (le reste de l'épargne - 1 096 milliards - est transféré dans les régions ou pays des immigrants pour y financer des investissements) ;
- à 15% par autofinancement des entreprises (estimé à 2,6 milliards) ;
- à 9% par transfert en capital des sièges des entreprises vers leurs filiales (l'épargne des entreprises n'étant pas suffisante, celles-ci recourent à leur siège pour le complément de financement évalué à 1,6 milliard) ;
- à 19% par les ressources locales de l'Etat ;
- à 11% par les transferts de l'Etat vers les administrations déconcentrées ;
- à 1 % par les investissements réalisés par les communes sur leurs territoires. Ainsi l'effort d'investissement est très limité pour ce qui concerne les communes.

Structure de l'investissement dans le département



Source : Ecoloc – Daloa 1998

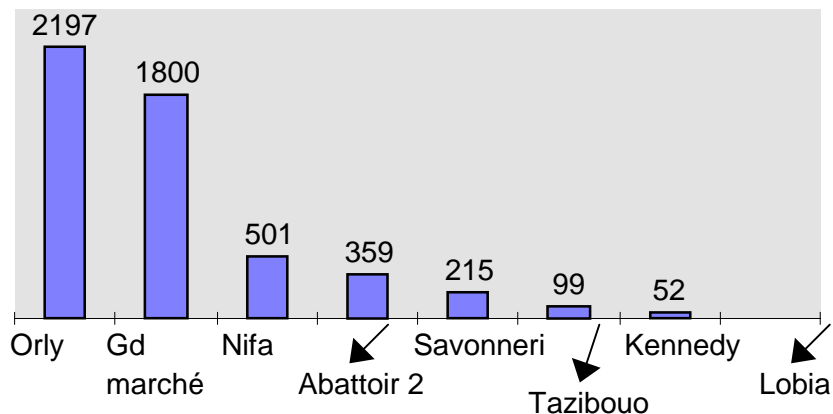
Les échanges, le commerce et le transport

La ville de Daloa a affirmé très tôt sa vocation commerciale par le trafic de cola entre le sud-ouest et la frontière nord de la Côte d'Ivoire, pour l'approvisionnement des pays de la sous-région. Ces échanges se sont aujourd'hui étendus aux autres productions agricoles. L'étude des productions agricoles et la structure des échanges commerciaux montre que la ville de Daloa est un centre de regroupement agricole des zones productrices excédentaires limitrophes. Contrairement aux études ultérieures, la ville tend à être davantage un nœud d'accumulation des produits agricoles de la région. L'étude Ecoloc estime qu'environ 70% de la production agricole exportée hors du département transitent par la ville de Daloa.

Les marchés ruraux jouent un rôle fondamental dans le dispositif d'approvisionnement des marchés urbains du département, mais également de l'ensemble du territoire national. Le département de Daloa comporte une quarantaine de marchés ruraux de vente en gros et en détail, uniformément disséminés dans un rayon de 60 km et ravitaillant les deux marchés urbains importants de la ville de Daloa (Grand Marché et marché d'Orly) et d'ailleurs. En général, les marchés ruraux s'implantent dans des villages-carrefours, le long des routes pour être facilement accessibles par la clientèle. Ils sont hebdomadaires et se tiennent dans le bourg qui concentre la plus forte population d'une zone agricole.

Pour son approvisionnement alimentaire, la ville de Daloa compte huit marchés hiérarchisés et localisés dans des quartiers différents, avec une desserte satisfaisant pour les populations et les commerçants situés dans leur zone d'influence. Le "Grand Marché" ou marché central de vente au détail et en gros, ravitaille la ville surtout en produits manufacturés. Le marché d'Orly est un marché d'ordre principal de vente en gros et détail de produits agricoles bruts. On dénombre également 6 autres marchés secondaires de vente au détail, desservant leur quartier (Nifa, Abattoir II, Kennedy, Tazibouo, Lobia II, Escadron). Néanmoins, ces marchés sont sous-équipés et il est urgent de réaliser des travaux de réhabilitation afin de résoudre les problèmes d'assainissement et de drainage, de sécurité, d'approvisionnement en eau et en électricité.

Répartition des marchés de la ville de Daloa selon le nombre de points d'activités



La ville de Daloa est également un centre d'approvisionnement de son arrière-pays, en produits finis. La ville importe des produits manufacturés et alimentaires (riz) et les redistribue à l'intérieur de sa zone d'influence. Dans les courants d'échanges entre Daloa et sa zone d'influence, on observe cependant une certaine inégalité des termes de l'échange due aux prix élevés des produits manufacturés destinés au monde rural et aux faibles prix au producteur des denrées agricoles en direction du milieu urbain. Globalement, ce fait entraîne en Côte d'Ivoire un appauvrissement des zones rurales et une accumulation des richesses dans les zones urbaines.

Les acteurs du grand commerce dans le département de Daloa dont le nombre est de 630 commerçants (30 grossistes et demi-grossistes) sont essentiellement expatriés (plus de 90%) avec une forte représentativité de Libanais (34%). Le capital dans ce secteur est donc en majeure partie étranger. Il provient des fonds propres des acteurs privés, des prêts entre particuliers ainsi que des prêts des sociétés commerciales et des institutions financières. En 1997, dans l'ensemble, le grand commerce génère un chiffre d'affaires de 59 milliards, procure un emploi à environ 514 personnes et permet à l'Etat de percevoir 691 millions de francs sous forme d'impôts et taxes. Les approvisionnements viennent essentiellement d'Abidjan mais aussi de Bouaké et de Bouaflé. Il n'y a pas de commerce d'import-export. Pourtant, on trouve des produits en provenance du Mali, du Burkina Faso, du Ghana et du Nigeria. Ces produits empruntent, pour la plupart, le circuit clandestin. Les commerçants de la ville de Daloa desservent aussi d'autres départements du Centre-Ouest du pays (principalement Vavoua et Issia).

Le transport dans le département est aux mains des sociétés privées et semi-privées et des entrepreneurs individuels dont la quasi-totalité est localisée dans la ville de Daloa. Ces acteurs possèdent 51 cars, 540 taxis et 285 minicars pour le transport de voyageurs ainsi que 19 bennes, 300 camions et 1 424 charrettes pour le transport de marchandises et d'animaux. Les propriétaires de ces véhicules de transport public sont des nationaux originaires d'autres régions de la Côte d'Ivoire. Les investissements dans le transport sont le fruit de l'épargne personnelle complétée par des crédits auprès des institutions financières. Le transport occupe environ 4 000 personnes dont le salaire mensuel moyen s'élève à 275 065 francs. Son chiffre d'affaires est de 18 milliards de francs et il verse un montant important de recettes à l'Etat et aux autres administrations.

D'un montant de 140 milliards, la valeur ajoutée des établissements représente au total une fraction relativement importante du volume des échanges, soit 42%, la valeur des biens et services qui circulent dans le département ayant été évaluée à 330 milliards pour l'année 1997. L'écart de 190 milliards entre les deux agrégats tient :

- pour 43% à la valeur des consommations intermédiaires, représentant 81 milliards ;
- pour 32% aux entrées locales de biens importés du reste de la Côte d'Ivoire d'une valeur de 60 milliards ;

- pour 24% à la valeur des marchandises importées des pays étrangers soit 45 milliards. Par ailleurs, le montant total des exportations du département vers l'étranger est de 59 milliards, tandis que les exportations du département vers le reste de la Côte d'Ivoire se chiffrent à 79 milliards.

La commune de Daloa importe du reste du département, des produits agricoles d'une valeur de 66 milliards de francs. Elle importe également des produits agricoles d'une valeur de 32 milliards du reste du pays et de 19 milliards de l'étranger. Les produits manufacturés importés par la commune proviennent principalement du reste de la Côte d'Ivoire (16 milliards) et de l'étranger (20 milliards). Les exportations de la commune concernent les produits agricoles (41 milliards vers le reste du département, 38 à destination du reste du pays et 32 vers l'étranger) et les produits manufacturés (17 milliards vers l'hinterland et 11 milliards vers le reste de la Côte d'Ivoire). La réexportation des produits agricoles est relativement importante. Ces chiffres attestent de l'ampleur considérable des flux marchands entrant et sortant du département et de la commune, traduisant le dynamisme commercial de la ville de Daloa. Cette ville affirme de plus en plus son rôle de nœud d'accumulation de produits agricoles en provenance du reste du département mais également des alentours.

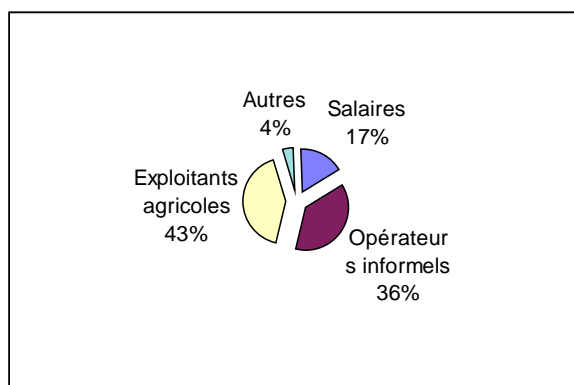
3. CADRE ET CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION DE DALOA

La crise économique des années 80 a brisé le dynamisme économique dans le département de Daloa. La déforestation et l'effondrement des cours du café et du cacao ont aussi affecté le niveau de vie des planteurs de la région. La reprise de la croissance, suite à la dévaluation, semble ne pas combler le fossé creusé dans l'équipement du département en infrastructures socio-économiques. Le niveau de revenu et de consommation des ménages mis à part, la qualité des infrastructures de communication, l'accès à l'eau potable, à l'électricité, à la santé, à l'éducation, et l'état de l'assainissement, constituent les principaux indicateurs de conditions de vie des populations. Par rapport à ces services collectifs, Daloa est mieux nanti que la plupart des autres départements du pays. Néanmoins, la plus grande partie des infrastructures est concentrée dans la ville de Daloa, accentuant ainsi le déséquilibre entre milieu rural et urbain. De plus, ces équipements restent insuffisants et mal entretenus pour un pôle de développement régional tel que Daloa.

Dans le département de Daloa, les ménages constituent un marché très important. Leurs ressources, évaluées à 131 milliards pour l'année de référence se décomposent en :

- salaires du personnel permanent et occasionnel, soit 23 milliards, qui viennent pour 20% des entreprises du secteur moderne, pour 21% des établissements agricoles et du secteur informel urbain, enfin pour 59% des administrations et de la commune ;
- revenus des opérateurs indépendants (agriculture et secteur informel urbain) estimés à un montant proche de 103 milliards, soit 78% des ressources des ménages ;
- rémunération du capital des entreprises sociétaires consommée localement a été évaluée à 2,3 milliards, soit 2% des revenus ;
- deux autres catégories de ressources, très modestes, complétant les revenus des ménages de la ville : les transferts communautaires procurent près de 2 % des ressources totales, tandis que les prestations versées par la CNPS représentent près de 0,3 % des revenus.

Structure des revenus des ménages du département en 1997



Source : Ecoloc – Daloa 1998

L'emploi que les ménages font des ressources se répartit entre: (a) la consommation finale (70% des revenus) ; (b) l'épargne (7%) ; (c) les transferts communautaires (22%), et (d) le paiement des taxes sur services collectifs (3%). Pour l'année 1997, la consommation finale des ménages du département a été estimée à 92 milliards de francs répartis en 40 milliards dans la commune et 52 milliards dans le reste du département. Par ordre d'importance, le poste alimentation absorbe près de 55% des dépenses courantes des ménages, l'habillement 13%, le transport 8%, le logement 7%, l'éducation 6%, la santé 5 %, le loisir 5% et l'équipement 2%. La consommation annuelle moyenne par tête du département de Daloa est estimée à 183 687 francs, classant le département légèrement au-dessus du seuil de pauvreté évalué à 162 800 francs par tête pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire. Au regard de cet indicateur, le niveau de vie semble plus élevé en ville (230 972 francs) qu'en milieu rural (158 695 francs).

Comptes des ménages du département de Daloa en 1997 (milliards de francs)

Revenu 130,9	→	Consommation 91,7	Taxes 0,4	Transferts 29,3	Épargne 9,5
		↓		↓	
		Commune Daloa	39,9	Département	1,7
		Reste département	51,8	Reste CI	16,8
				Pays limitrophes	10,6
				Autres pays	0,2

Source : Ecoloc – Daloa 1998

Il apparaît que les transferts des ménages vers l'extérieur du département, d'un montant total de 27,6 milliards représentent un montant considérable résultant lui-même du fort taux d'allochtones et d'étrangers dans le département, notamment des ressortissants des pays limitrophes (10,6 milliards) mais aussi des autres régions de la Côte d'Ivoire (16,8 milliards) œuvrant essentiellement dans les plantations et dans le secteur informel. Les transferts sont plus fortement orientés vers le reste de la Côte d'Ivoire que vers le reste du monde. A côté de ces transferts courants, les immigrants transfèrent aussi leur épargne pour des buts d'investissement dans leur pays ou région d'origine. Ainsi en 1997, ces ménages ont investi pour 1 milliard de francs dans les pays limitrophes. Ceci confirme que Daloa - et sa région - est une zone d'immigration et que les transferts à destination de l'étranger sont le fait d'immigrants.

La situation du réseau routier dans le département de Daloa est dramatique. Celle-ci n'a guère évolué au fil des ans, la proportion de routes en terre étant de 85 %. Dans la ville de Daloa, la situation de la voirie reste un handicap sérieux. Le réseau viaire de la ville de Daloa est constitué de 469 km de routes dont 30 km revêtus. A l'exception des deux grands axes traversant la ville (l'axe Daloa – Bouaflé – Man et l'axe Daloa – San Pedro), le réseau bitumé est dans un état de dégradation avancée. Même les routes goudronnées reliant les quartiers sont parsemées de nids de poules qui accroissent les risques d'accidents de la circulation. Ces dernières années, on note également l'absence criarde de travaux neufs sauf en 1999, où sur l'axe Bouaflé – Man, la BCEAO a financé la réhabilitation du tronçon Rond-point central – Sortie de la ville. Sinon dans l'ensemble, les derniers travaux de rénovation des infrastructures routières datent d'avant 1987. La demande en travaux de réfection de routes est ainsi très élevée. Mais l'Etat et les municipalités manquent de moyens pour y faire face. Cela handicape le transport et les échanges dans le département.

Parmi les 6 chefs-lieux de sous-préfecture du département, seule Daloa est dotée d'adduction d'eau complète ; les 5 autres (Bédiala, Gadouan, Gboguhé, Zaïbo, Zoukougbeu) sont du domaine de l'hydraulique villageoise. Seulement 7% de la population rurale a accès à l'eau courante et moins de 4% des villages du département sont dotés de l'hydraulique villageoise améliorée. Cette insuffisance d'approvisionnement en eau potable conduit les ménages ruraux du département à se ravitailler dans les rivières et les marigots. La population rurale est ainsi exposée aux nombreux agents pathogènes. Dans la ville de Daloa, le nombre d'abonnés en eau a doublé en moins de 10 ans : elle est passée de 3 897 en 1990 à 7 541 en 1998. Le nombre de demandes de raccordement à l'eau potable ne cesse de croître, mais la production moyenne de l'eau n'a pratiquement pas évolué depuis 1991. Avec la forte urbanisation, l'extension des réseaux relatifs aux nouveaux quartiers pose beaucoup de difficultés surtout dans les quartiers spontanés. La population se ravitaille soit à partir des puits, soit en achetant de l'eau à des revendeurs qui sillonnent les différentes artères de ces quartiers.

Sur les 138 localités que compte le département de Daloa, seules 34 sont connectées au réseau électrique, ce qui représente environ 2% des localités électrifiées dans l'ensemble du pays. Le taux de couverture de près de 25% place Daloa parmi les départements les mieux électrifiés du pays. Dans les autres localités, généralement de petite taille et non loties, et même dans certains quartiers périphériques de Daloa, l'éclairage continue se fait au moyen de lampe à pétrole ou au beurre de karité ou tout simplement à l'aide d'un feu de bois. La consommation d'électricité est l'une des plus élevées du pays. Les 18 992 abonnés en basse tension du département ont consommé 29,6 millions de kwh en 1997. La consommation d'énergie électrique dans le département a connu une augmentation sensible ces dernières années. Entre 1994 et 1997, elle s'est accrue de 34% pour la basse tension et 27% pour la haute tension au niveau du département et respectivement de 47% et 30% dans la commune de Daloa. Néanmoins avec l'extension de la ville l'offre en électricité est loin de satisfaire la demande.

Le département de Daloa compte 31 structures sanitaires dont 1 Centre Hospitalier Régional, 17 dispensaires, et 6 maternités. La sous-préfecture de Daloa qui contient 60% de la population totalise 65% des structures sanitaires publiques du département. La quasi-totalité des formations sanitaires sont publiques. Le secteur privé est très peu développé. Le district sanitaire de Daloa (desservant les départements de Daloa et de Vavoua) dispose d'une couverture légèrement meilleure que la moyenne régionale en établissements de santé : 48% de la population vivent à moins de 1 km d'une formation sanitaire, 35% entre 5 et 10 km et 17% au-delà de 10 km. Néanmoins, il connaît une insuffisance générale des ressources humaines et souffre d'un manque d'équipements et de consommables. Il compte un médecin pour 34 366 habitants, un infirmier pour 8 105 habitants et une sage-femme pour 4 174 femmes en âge de procréer. Le ratio lit d'hôpital-population est estimé à 9 964 habitants par lit pour la région, contre 1 700 habitants par lit au niveau national. C'est donc un niveau inacceptable par rapport au niveau national. Au regard des différents ratios, le département est donc loin d'atteindre l'objectif fixé par le gouvernement à travers le Programme National de Développement Sanitaire.

Les établissements de santé ne sont pas beaucoup fréquentés par la population à charge. Le taux d'utilisation des formations sanitaires est de 20,4% tandis que le taux d'occupation de lits d'hôpital est de 48%. Ainsi, la population n'utilise pas les formations sanitaires comme premier recours en cas de maladie. Le coût élevé des médicaments, les procédures complexes d'obtention d'ordonnance médicale sont autant de raisons qui expliquent cet abandon. Disposant de peu de moyens financiers, la population aurait tendance à faire recours à la médecine traditionnelle, aux officines ou à la

médecine de la rue. La sensibilisation des populations et l'amélioration de leur revenu sont nécessaires pour que la population puisse recourir aux soins modernes.

En matière d'éducation, le département de Daloa compte 216 établissements d'enseignement primaire, 1 429 classes et 63 507 élèves encadrés par 1 500 enseignants. L'enseignement secondaire, quant à lui, est dispensé dans 13 établissements regroupant 17 574 élèves encadrés par 546 enseignants. L'Etat supporte une part prépondérante du fardeau de l'éducation. L'enseignement primaire privé ne représente que 12% des classes et 6% des élèves. De même, seulement 31% des élèves du secondaire sont inscrits dans des écoles privées. La sous-préfecture de Daloa (actuelles sous-préfectures Daloa, Zaïbo et Gadouan) compte 66% de l'effectif des élèves dans le cycle primaire.

L'enseignement supérieur se met progressivement en place. Le département de Daloa dispose désormais d'une Unité de Formation et de Recherche - Sciences Naturelles- (UFRSN) rattachée à l'Université d'Abobo-Adjamé. Elle dispense des cours de sciences de la nature et de l'environnement en deux niveaux d'enseignement (première et deuxième années) débouchant sur un DUES. L'enseignement technique et professionnel est représenté par : le Centre de Formation Pédagogique (CAFOP), le Centre de Formation Professionnelle (CFP), le Centre Technique d'Apprentissage (CTA) et le Centre de Mécanisation Agricole. Le secteur privé a timidement démarré des activités de formation de niveau supérieur.

Des disparités en matière de scolarisation primaire existent au sein du département. En premier lieu, on note l'insuffisance des infrastructures scolaires qui se fait plus sentir en milieu rural qu'en milieu urbain. Le milieu rural ne contient que 43% des classes et 45% des effectifs alors que la population rurale constitue 65% de la population du département. La majeure partie des établissements d'enseignement secondaire se situe dans la commune de Daloa et le peu d'établissements scolaires qui reste au niveau des sous-préfectures n'est pas doté de second cycle. De même, les classes du milieu rural sont de taille plus grande que celles du milieu urbain. En deuxième lieu, il transparaît l'inégalité du garçon et de la fille face à l'école. S'agissant de la formation des filles, il est important de signaler une nette différence entre leur éducation scolaire et celle de leurs frères. Elles sont moins nombreuses à l'école primaire : seulement 38% des élèves du département sont de sexe féminin. La différence entre le taux de scolarisation des garçons (81%) et celui des filles (56%) est très importante. Dans l'enseignement secondaire, les filles représentent 25% de l'ensemble des élèves. La femme est ainsi victime d'une discrimination vis-à-vis de l'école et cela est d'autant plus flagrant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Dans la ville de Daloa, l'insalubrité grandissante détériore le cadre de vie. On estime à 40 296 tonnes d'ordures ménagères produites en une année, sans tenir compte des parches de cafés et les déchets des usines brûlés le long des routes. Environ 60% des déchets seulement sont précollectés tandis que les 40% restant continuent de joncher le sol dans des dépotoirs sauvages disséminés dans les quartiers, surtout populaires (Labia, Kennedy, Abattoir, Manioc). Presque dans tous les quartiers, les eaux usées sont jetées dans la nature puis sont drainées à travers les bas-fonds (rivière Tétégebeu surtout). Les caniveaux existants, d'ailleurs sous-dimensionnés, sont constamment bouchés malgré le travail des collecteurs et ne permettent pas l'évacuation normale des eaux de pluie. La faible dotation en matériel, en ressources financières comme en personnel qualifié, des services techniques municipaux chargés de l'assainissement a conduit la mairie, en juin 1996, à confier à des Coopératives des Travaux Communaux (CTC) la pré-collecte des ordures ménagères, le curage des caniveaux, l'entretien de la voirie, le désherbage. L'instauration des CTC n'a pas résolu le problème d'insalubrité à Daloa. Au contraire, on assiste à une prolifération de dépotoirs sauvages un peu partout dans la ville. Dans les autres centres urbains du département, en l'occurrence les chefs-lieux de sous-préfecture érigés en commune, l'heure est encore aux décharges sauvages. Les bordures des routes constituent les lieux privilégiés pour déposer les ordures, les caniveaux sont inexistantes. Toutefois, ces communes sont en train d'être dotées de matériel de ramassage des ordures (tracteur surtout) à travers le projet PACOM.

En matière de téléphonie, la desserte du département est à l'image de celle de l'ensemble du pays. Seules les localités de Daloa et de Zoukougbeu sont connectées au réseau national. Daloa dispose d'un réseau téléphonique de 1 200 lignes installé depuis 1982. L'équipement a été renouvelé en 1998 avec un central automatique permettant d'améliorer la connexion inter-quartiers. Les deux principales sociétés de téléphones mobiles (Telecel et Ivoiris) sont également installées à Daloa et renforcent la

communication entre la ville, le reste de la Côte d'Ivoire et l'étranger. Les sites touristiques restent insuffisants pour attirer beaucoup de touristes et dynamiser cette filière. Les touristes qui arrivent à Daloa y sont en général en escale vers l'Ouest. Pour les retenir, un accent particulier devrait être mis sur le développement de l'artisanat qui est à la fois une source de revenus touristiques et d'emplois pour les jeunes. Les infrastructures socioculturelles dans le département restent insuffisantes par rapport à la taille de la population et les attentes des jeunes. La ville de Daloa ne compte qu'un centre culturel, un stade municipal, une bibliothèque et une salle de cinéma pour une population de 160 000 habitants.

4. L'ACTION DE L'ETAT ET DES MUNICIPALITÉS

Daloa, capitale régionale du Haut-Sassandra, a bénéficié de transfert de compétences, sans que les infrastructures et les moyens financiers suivent. La capacité contributive des citoyens de la ville étant en termes budgétaires d'environ 3 963 francs par habitant par an, l'Etat devrait consentir des investissements massifs sur les cinq années à venir pour rattraper le retard et éviter les dysfonctionnements auxquels l'on assiste en terme de voirie, collecte des ordures, sécurité, éducation, santé et d'infrastructures socioculturelles. Le montant des investissements publics réalisés dans le département de Daloa est très faible depuis l'arrêt des grands projets de développement agricole et l'achèvement de la modernisation du réseau routier primaire. Le dernier projet urbain remonte, pour sa part, au début des années 80. Cet investissement public ne permet plus d'impulser réellement le développement économique du département. Pour l'année 1980, l'investissement public était évalué à près de 4 milliards tandis qu'en 1990, il n'était estimé qu'à environ 1 milliard.

Depuis cette époque, l'investissement de l'Etat dans le domaine des infrastructures se situe à un niveau extrêmement faible. Le niveau des dépenses est si faible, en particulier en ce qui concerne le gros entretien, que l'on peut considérer que le maintien en fonctionnement du patrimoine n'est plus assuré. Cela est nettement visible dans le patrimoine public qui est vétuste et mal entretenu. Néanmoins, avec le démarrage des travaux de construction de la BCEAO et de l'URES, le niveau d'investissement public est remonté à environ 5 milliards au cours de l'année 1997. Malheureusement, l'effet d'entraînement de ces investissements publics sur l'économie locale est très limité du moment que la main-d'œuvre spécialisée et le matériel de construction proviennent de l'extérieur du département.

L'Etat finance désormais le développement local à travers les FRAR pour les villages des sous-préfectures et les FIAU pour les communes. Les projets exécutés sont des équipements socio-économiques, qui contribuent à améliorer le niveau et le cadre de vie des populations. Au titre des FRAR, en 1996, le département de Daloa a bénéficié de 22 projets d'un coût total de 333 millions de francs. La part de la population représente 37 % du coût total des projets. En 1997, le nombre de projets est nettement élevé - 31 projets – pour une valeur de 452 millions et la contribution de la population augmente de plus de 10 % par rapport à l'année précédente. Le taux d'achèvement des travaux varie d'une sous-préfecture à l'autre. Le cas de la sous-préfecture de Bediala est le plus criard puisque plus de la moitié des projets relatifs à l'année 1996 sont inachevés.

Le nombre de projets FIAU est resté constant sur la période 96-97 : chaque année, 16 nouveaux projets sont initiés dans le département de Daloa. Remarquons toutefois que dans la commune de Daloa, la situation est plus préoccupante puisque le taux d'achèvement des travaux des projets déjà engagés est quasiment nul. En revanche, un net avancement dans l'exécution des travaux s'observe au niveau de la sous-préfecture de Zoukougbeu. En effet, tous les projets FIAU inscrits au programme 1996 ont été clôturés. Notons enfin que l'apport de la population dans le financement des projets FIAU représente, en moyenne, 18,5 % (contre 37 % pour les FRAR) du coût global du projet.

Dans le cadre de la déconcentration, en tant que capitale régionale, la ville de Daloa accueille plusieurs directions et antennes régionales représentant la quasi-totalité des institutions administratives existant en Côte d'Ivoire. Par manque de moyens, les services déconcentrés de l'Etat exercent dans des conditions peu propices au plein exercice de leur mission. La plupart des unités régionales disposent d'un budget annuel de fonctionnement inférieur à 1,5 million, ce qui est très insuffisant pour assurer l'entretien des bâtiments, des véhicules et plus généralement des moyens de travail qui sont le plus souvent vétustes et en mauvais état. Conjuguée aux lenteurs et lourdeurs des

procédures administratives, cette situation constitue un obstacle au développement des activités économiques. Malgré la présence du Préfet de département chargé d'animer et de coordonner les structures de l'Etat au niveau local, les rapports entre les différents services déconcentrés de l'Etat, les entités administratives locales, les acteurs économiques et la population, restent artificiels. Les finalités concrètes de la déconcentration demeurent donc théoriques de sorte que, réduite à son expression formelle, celle-ci tend plutôt à ralentir les délais d'exécution des démarches.

Compte de l'administration centrale (millions, %)

Emplois	Montants	%	Ressources	Montants	%
Total	10 648	100	Total	10 648	100
Transferts ménages	3569	34	Impôts et taxes	4033	38
<i>Salaires des fonctionnaires</i>	2690	25	<i>Moderne</i>	3484	33
<i>Salaires agents temporaires</i>	879	8	<i>Informel</i>	549	5
<i>Prestations sociales</i>	362	3	Revenu	792	7
Transferts commune	158	1	Droits de douane	26	0
Transferts administra. déconcentrées	1590	15	Cotisations sociales	654	6
FBCF	4969	47	CFSNM ménages	3708	35
			Solde négatif	1435	13

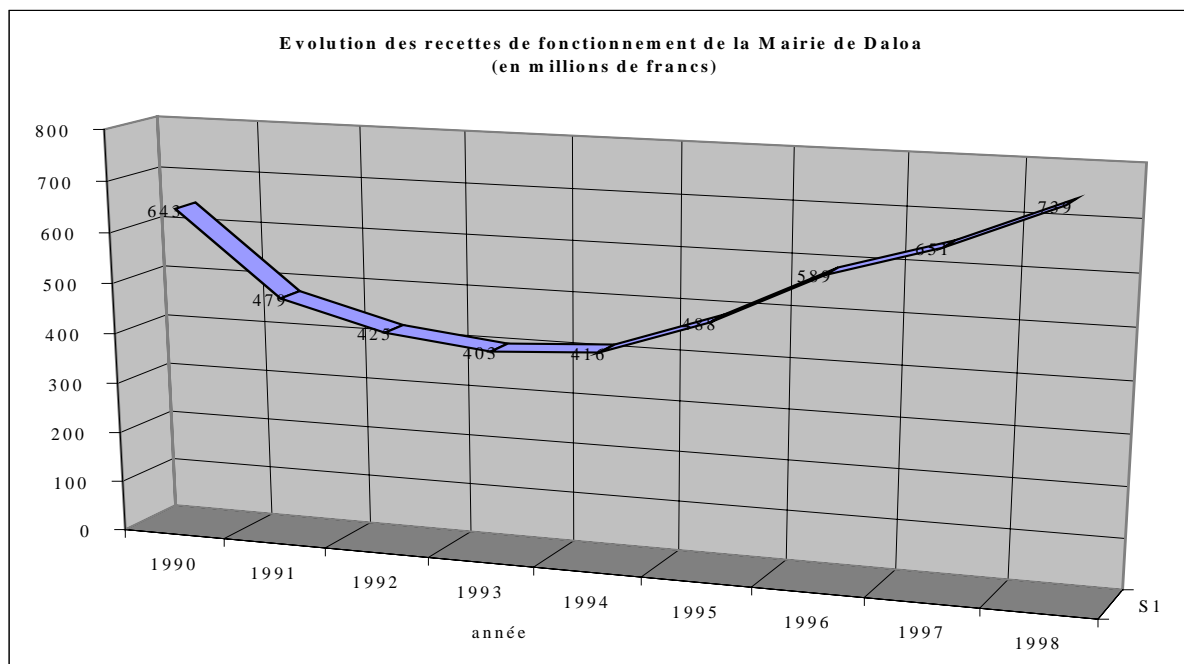
Source : ECOLOC - Daloa

L'apport des activités locales aux caisses de l'Etat représente 9,2 milliards. En revanche, l'apport de l'Etat au département est de 10,7 milliards : 4,9 milliards sont des investissements en infrastructure et 3,5 milliards sont des versements de ressources aux ménages. En bref, la position nette de l'administration centrale dans le département serait déficitaire de 1,6 milliards. Les administrations déconcentrées ont par ailleurs reçu 2,5 milliards au titre de crédits de fonctionnement, dont 0,9 pour payer les agents temporaires, 1,6 pour l'équipement et le fonctionnement. En 1997, dans l'ensemble du département le montant estimé des impôts prélevés par l'Etat est de 4,9 milliards. L'Etat subventionne chaque commune du département. En 1997, l'ensemble des communes a bénéficié de 158 millions de subvention. Mais, ce montant est très faible compte tenu des besoins des communes.

L'analyse des comptes économiques des 4 communes du département fait ressortir que les recettes de leur budget de fonctionnement s'élèvent à 832 millions en 1997. En ce qui concerne les recettes d'investissement, d'un montant de 194 millions de francs, elles sont essentiellement issues du prélèvement sur fonds d'investissement (99,8%). Daloa est la principale commune du département et réalise 83% des recettes de fonctionnement et 77% des recettes d'investissement. Ses recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des taxes fiscales (34%), du revenu de prestations de services (47%) et des recettes diverses (11%). La pression fiscale représente moins de 0,5% du PLB. Elle est donc négligeable comparativement au taux de référence minimal de 10% nécessaire pour permettre à une municipalité de jouer pleinement son rôle dans l'entretien du stock de capital et l'amélioration des conditions de vie des ménages.

Les besoins de la commune de Daloa dépassent de loin ses recettes. L'Etat ne lui verse que 34 millions par an, le reste provenant des recettes propres de la mairie – taxes sur le petit commerce et l'artisanat, frais de bornage, état civil, impôts reversés par l'Etat à la commune, etc. Entre 1990 et 1998, deux périodes semblent marquer l'évolution des recettes budgétaires de la mairie de Daloa. De 1990 à 1994, les recettes ont connu une chute progressive (de -10% en moyenne), passant de 643 à 403 millions sur la période. Sur la période 1995-1998, il y a une reprise. Les recettes ont augmenté de 14,9 % en moyenne annuelle et sont passés de 488 millions à 739 millions. Sur l'ensemble de la période 1990-1998, le taux de croissance est faible, de l'ordre de 1,8% en moyenne annuelle.

L'accroissement des recettes fiscales est dû à la fois à la reprise des activités économiques au lendemain de la dévaluation du franc CFA et à l'amélioration du système de recouvrement des taxes.

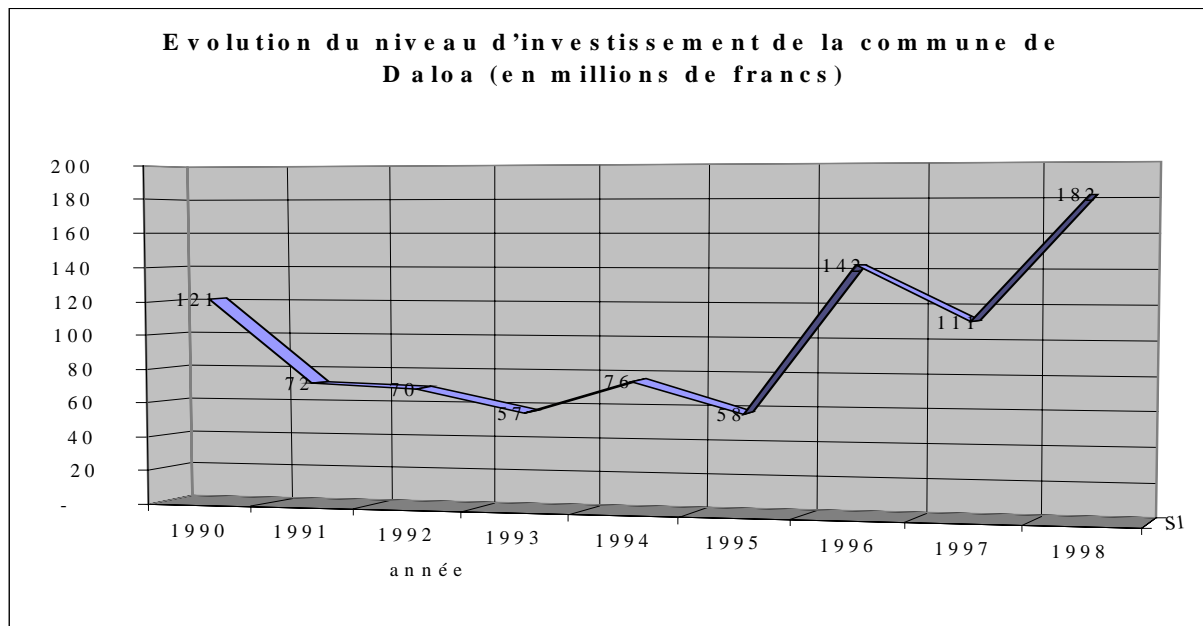


Les mairies des autres communes du département dépendent essentiellement du concours de l'Etat pour leur fonctionnement. Par exemple, celui-ci représente 100 % du budget de fonctionnement de la commune de Bédiala, 98% de celle de Gboguhé et 85 % de celle de Zoukougbeu. Cette situation s'explique par le fait que l'activité économique est concentrée dans la ville de Daloa, capitale régionale et départementale. De plus, mise à part Zoukougbeu, les deux autres communes étant de création très récente, les activités imposables dans leurs chefs-lieux sont dérisoires. L'allocation de 41 millions de francs que l'Etat donne à chaque commune est très faible par rapport aux besoins des communes de création récente. Tout l'équipement est à mettre en place, y compris les logements des maires et des cadres des communes. Le manque des équipements de base conduit les maires à résider en dehors de la commune. Et cela handicape le fonctionnement des mairies.

L'ensemble des dépenses mandatées s'élève à 997 millions réparties en 194 millions de dépenses d'investissement et 803 millions de dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement sont destinées en priorité aux services généraux (35%) et aux services de collectivités (28%). La ventilation par nature des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 1997 montre que les charges de personnel ont absorbé 39 % du budget. Les dotations en carburant, celles destinées aux matériels et fournitures, ont représenté respectivement 9 % et 5 % du budget. Dans l'ensemble, les dépenses globales sont revenues à 3 790 francs par habitant, dont 1 787 ont servi à couvrir les frais de personnel et 635 ont été affectés au fonds d'investissement. Ainsi au bout du compte, le budget des communes ne couvre que les charges de fonctionnement courant des services. Les charges engagées par les services municipaux, et dont l'impact sur le cadre de vie des populations est le plus sensible, sont particulièrement restreintes. Le budget d'investissement des communes est destiné à l'équipement des services généraux et des services de collectivités. Les services économiques ne bénéficient que de 28 millions. Cela est insuffisant pour permettre à ces services d'être efficaces dans le recouvrement des taxes. Avec 775 millions de dépenses au cours de l'année 1997, la commune de Daloa réalise 81% des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des communes.

La Mairie de Daloa a réalisé sur fonds propres au cours de l'année 1997 des investissements d'un montant de 111 millions – contre 142 millions en 1996 et 182 millions en 1998. Environ 30 % des travaux financés par la Mairie sont exécutés par les services techniques municipaux, le reste étant sous-traité à des entreprises ou des tâcherons. Le niveau d'investissement est très faible au regard des travaux à réaliser. Par exemple, la réalisation d'un kilomètre de bitume coûte environ 150 millions.

Le niveau d'investissement évolue en dents de scie comme le montre le graphique ci-après. Sur la période 1990-93, ce niveau a chuté de - 11% par an. Mais depuis 1995, on remarque une augmentation soutenue de 47% par an. L'Etat a soutenu cet effort d'investissement à travers les FIAU (112 millions en 1997 et 54 millions en 1996), consacré essentiellement à l'électrification de la ville et à l'assainissement.



Pour gérer les activités de sa commune, le maire de Daloa est entouré d'un conseil municipal qui participe à la prise de décision. Malheureusement, on note un faible taux de présence des conseillers aux réunions handicapant ainsi la réalisation de la démocratie et le rapprochement de l'administration des administrés, dès lors que les conseillers municipaux, acteurs de ces échanges n'assurent pas le relais auprès des populations. Afin de faciliter les relations entre le maire et ses administrés, 40 comités locaux de développement (CLD) ont été mis en place. Chaque CLD - composé de 10 membres - comprend : le chef de quartier ou de village, des représentants des notables, des femmes et des jeunes. Il élit en son sein un président.

Le stock de capital public total dans la commune de Daloa est évalué à près de 45 milliards FCFA. Sur ce total, les investissements publics de fonction locale stricto sensu (IFL), hors infrastructures et équipements d'intérêt national ou régional comme l'Université, l'aéroport, les portions de routes nationales incluses dans le territoire communal, représentent quelque 13 milliards de francs, soit l'équivalent de quelque 75 000 francs par habitant. Le patrimoine propre à la mairie de Daloa est estimé à 4 milliards. La capacité de la commune de Daloa à gérer et entretenir ce capital d'infrastructures et d'équipements publics accumulé au cours des ans est dramatiquement insuffisante. A raison d'un taux d'entretien courant de 3% par an et d'une provision de 2 % par an pour le gros entretien et le renouvellement des équipements, ce qui constitue un minimum, la commune devrait consacrer à ce seul poste d'entretien et de renouvellement des IFL environ 650 millions de francs par an, soit presque l'équivalent de son budget actuel, et sans doute plus de quinze fois les sommes effectivement dépensées au titre de l'entretien !

Environ 250 salariés répartis entre le cabinet du maire et les services municipaux sont chargés de l'exécution de ces décisions. La mairie connaît des difficultés de recrutement de personnel de qualité, compte tenu des règles en matière de rémunération édictées au niveau national, non motivantes pour le personnel recruté directement par la mairie. Ainsi, le personnel mis à la disposition par l'Etat (chefs de services) est souvent âgé et n'a pas les compétences requises pour faire fonctionner des services urbains. A cela s'ajoute un manque de motivation compte tenu des difficultés de promotion personnelle des fonctionnaires affectés à ces postes.

Les services de la mairie sont en bonne voie de modernisation avec le schéma directeur informatique mis sur pied en 1997. La gestion manuelle est progressivement remplacée par la gestion informatique permettant l'automatisation des tâches. Ainsi, des applications sur la gestion des opérateurs économiques, sur la gestion et le suivi du personnel ont été réalisées et sont en cours d'amélioration. Pour l'instant, la mairie dispose d'un pool de 5 micro-ordinateurs fonctionnant en réseau, qui permet d'effectuer une comptabilité mensuelle. Un renforcement en équipement et ressources humaines du service informatique permettrait d'effectuer des prestations de services informatiques pour les petites communes aux alentours sous forme d'établissement d'états mensuels (ceci en plus de l'amélioration de la comptabilité et la gestion de Daloa).

5. SYNERGIES À DÉVELOPPER

Les remarques consignées ci-dessous ont simplement pour objectif de fournir des éléments de réflexion relatifs à un éventuel soutien aux dynamismes et synergies de l'économie locale tels qu'ils sont apparus au cours de l'étude Ecoloc Daloa 1998. L'efficacité des divers leviers mobilisables pour créer les conditions d'une croissance forte des activités de production et des échanges économiques en vue d'une amélioration de la productivité communale et départementale, faciliter la relance de l'investissement privé et œuvrer à l'amélioration du cadre et des conditions de vie, est conditionnée par une prise en compte des logiques et des attentes des résidents et des opérateurs économiques. Quelques grands axes ont été identifiés : (1) soutenir le système productif agricole et diversifier les sources de revenu des paysans ; (2) améliorer et soutenir les circuits de commercialisation à l'échelon local et régional ; (3) encourager la transformation des produits à l'échelon local et régional ; (4) susciter les initiatives orientées vers le marché local et régional, notamment celles du secteur informel ; (5) réorganiser et soutenir des opérateurs du secteur des BTP ; (6) améliorer l'accès aux services de base ; (7) améliorer le cadre de vie en milieu urbain ; (8) améliorer le niveau de fiscalisation des activités et, plus généralement, œuvrer à une décentralisation réelle par une stratégie visant à conquérir les outils financiers et politiques indispensables à l'affirmation d'une souveraineté municipale.

Soutenir le système productif agricole et diversifier les sources de revenu des paysans

La région dispose d'un potentiel agricole important et a toujours joué un rôle essentiel dans l'approvisionnement en vivrier du reste de la Côte d'Ivoire. Néanmoins, les filières de production et les structures de commercialisation restent mal organisées et une grande partie de la production est perdue chaque année. Le manque d'installations de stockage adéquates fait que la commercialisation s'effectue dans l'urgence juste après la récolte, et interdit toute possibilité de régulation du marché. La ville de Daloa ne disposant pas d'infrastructures de stockage et de transformation est considérée seulement comme un lieu de transit vers le reste de la Côte d'Ivoire. Elle n'en tire donc que de faibles profits, la grande majorité des commerçants et exportateurs n'étant pas originaires de Daloa. Ainsi, le potentiel agricole de l'arrière-pays de Daloa est très insuffisamment valorisé en raison d'une déficience grave de la conservation et d'une insuffisance de valorisation des produits. Ces contraintes sont fortement dépendantes du mode d'organisation et du niveau d'infrastructure en milieu urbain. Pourtant, l'agriculture semble receler d'importantes réserves de productivité, tant en ce qui concerne les rendements à la production qu'au niveau de la commercialisation.

La forte pression démographique et l'amenuisement du potentiel agricole imposé par l'arrêt du front pionnier représentent une sérieuse menace pour le devenir des vivriers dans le Centre-Ouest et particulièrement dans le département de Daloa. Par ailleurs, les sols présentent, dans la majorité des cas, des recouvrements en matières organiques qui sont fragiles et ne supportent pas des mises en culture prolongées. Par conséquent, le recours à une intensification constitue à terme la principale voie de sortie de l'agriculture dans le département de Daloa. Malheureusement, pour l'heure, le département présente un bilan d'intensification inquiétant. En effet, l'un des premiers motifs d'intensification dans le département de Daloa semble lié à la facilité d'accès aux intrants via la CIDT. Comme dans la plupart des localités où elle est implantée, la CIDT observe un détournement des intrants destinés au coton vers les spéculations vivrières. Face à une telle faiblesse de l'intensification, la nécessité d'une politique agricole visant à stimuler l'utilisation d'engrais et d'herbicide apparaît comme l'ultime recours dans un contexte de forte contrainte foncière. La présence de nombreux bas-fonds est un atout majeur dans la mesure où ces derniers constituent un potentiel élevé

d'intensification agricole. Ils disposent en effet, d'une bonne alimentation en eau superficielle dont la durée d'écoulement indique l'existence d'un écoulement plus permanent des eaux souterraines. Les structures d'encadrement des paysans (DRARA, ANADER, CIDT, etc.) devraient être renforcées et dotées de moyens importants pour assister les paysans dans cet effort d'intensification.

La culture du café et du cacao constitue une importante source de richesse agricole de la région et représente un facteur de développement primordial de l'économie locale. Malheureusement, la libéralisation de la filière expose le paysan à la fluctuation des cours sur le marché mondial et risque de désorganiser cette activité. Les GVC, créées à l'origine pour permettre aux paysans de tirer le maximum de revenu de leurs produits, semblent mal armés pour faire face à la situation. Ils connaissent d'énormes problèmes de gestion car la plupart des planteurs sont illettrés. Le soutien financier des GVC dans la production et la commercialisation du café et du cacao reste insuffisant. Ainsi, les GVC ont, pour la majorité, des problèmes de fonds. Cette situation remet en cause la pérennité de ces structures. Les GVC gagneraient à être transformés en de véritables structures de collecte et de commercialisation de produits, d'abord à l'échelle départementale puis à l'échelle régionale, voire à l'échelle nationale. Ces structures devraient également s'occuper de l'encadrement des paysans et les sensibiliser à la nécessité de se regrouper à se positionner au rang des exportateurs. C'est seulement à ce prix que leurs intérêts seront préservés, l'Etat s'étant progressivement désengagé de la filière.

A côté de la question d'une stabilisation des prix via une organisation étendue des producteurs de café et de cacao, se pose la question contemporaine de la "faim de terres". On assiste dans la région à une exploitation abusive, anarchique et clandestine des forêts classées. Les autorités compétentes devraient redoubler de vigilance pour freiner la destruction de la forêt tropicale, du moins les parties classées afin de préserver l'équilibre écologique du pays. A défaut de pouvoir poursuivre la stratégie des fronts pionniers, la question d'intensification est de taille, tant par le recours à une technologie plus évoluée (recours aux engrais, insecticides, herbicides et autres intrants) que par l'emploi d'une main-d'œuvre qualifiée, migrante et mobile. Des mesures d'ajustement sont nécessaires pour arrêter le processus de dégradation des terres. La recherche de nouvelles variétés doit également se poursuivre. De même, l'encadrement des paysans devrait être renforcé afin d'améliorer la qualité de la production et ainsi être plus compétitif pour répondre aux cours fluctuants du marché mondial. Toutefois, dans les deux décennies à venir, la culture du café et du cacao continuera probablement de jouer un rôle majeur dans l'économie locale.

La culture du coton constitue une autre alternative permettant aux paysans de diversifier leurs sources de revenu. Dans le Centre-Ouest, la production de coton réalisée uniquement dans deux départements (Daloa et Bouaflé) reste faible et ne représente que 11% des 265 145 tonnes produites au niveau national. Cela est dû au fait que les rendements régionaux sont les plus faibles de toutes les zones encadrées par la CIDT à cause de la nature des terres forestières moins propices à la culture du coton mais aussi à la variété de coton cultivée qui est moins rentable en fibres. Au cours de la campagne 1996/97, le département de Daloa n'a fourni que 14% de la production régionale, soit un peu moins de 1,5% de la production nationale. L'encadrement de la production de coton est assuré par l'antenne départementale de la CIDT à travers les GVC qui servent d'interface avec les producteurs. Pour le moment, le revenu direct tiré du coton est marginal. De plus, le département ne bénéficie pas des revenus générés par la transformation car le traitement du coton est réalisé à l'usine d'égrenage de Zatta dans la Région des Lacs. La libéralisation de la filière coton risque de décourager les producteurs à cause des problèmes d'écoulement du produit. En effet, le coton des zones à faibles rendements est moins compétitif par rapport au coton produit dans la région des savanes.

Dans la zone périurbaine, un mouvement de valorisation des bas-fonds et des friches courtes, jusqu'alors délaissées par la culture cacaoyère, est apparu ces dernières années en vue de fournir des produits vivriers et maraîchers. Il semble indispensable d'appuyer ces changements, tant en vue de la constitution d'une filière d'approvisionnement urbain, que parce qu'ils sont un moyen d'insertion professionnelle privilégié par les femmes et les jeunes ruraux. Le règlement des enjeux fonciers dans l'arrière-pays de Daloa sera déterminant pour l'avenir agricole – qu'il s'agisse du vivrier et du café-cacao – et partant pour le dynamisme économique de la commune ; aussi les autorités municipales doivent-elles être partie prenante dans l'émergence de structures de concertation indispensables à la définition d'un projet rural global – qui suppose l'identification de représentants des diverses communautés villageoises – en synergie avec le projet urbain lui-même.

La production animale est très peu développée dans le département de Daloa. Le département importe beaucoup de bovins, de caprins, d'ovins et du poisson. Les animaux à abattre viennent essentiellement de Korhogo, Odienné, Bouaké et Yamoussoukro. Le poisson vient essentiellement d'Abidjan. Ce secteur pourrait être développé afin de mieux répondre à la demande locale en viande et générer des revenus et des emplois importants dans l'économie locale. Cette nécessité a été ressentie par les autorités de la région car une série de projets d'élevage ont été soutenus en 1997 à travers la Phase II du Projet de Développement de l'Élevage. Il s'agit d'un projet de bovins laitiers, d'un projet d'ovins naisseurs et d'un projet de poulets de chair. Les efforts ont été dirigés dans le bon sens mais ils restent insuffisants et méritent d'être poursuivis et renforcés.

La pisciculture connaît également un engouement ces dernières années. Le projet d'appui à la profession piscicole du Centre-Ouest mis en œuvre depuis 1992, a porté des fruits. A la fin de l'année 1997, le département de Daloa compte 131 étangs. Pour l'année 1997, la production de poissons obtenue est de 13,7 tonnes, encore que cette quantité est insuffisante pour satisfaire la demande locale. La pisciculture devrait continuer à bénéficier du soutien de la part du gouvernement et des bailleurs de fonds car les résultats déjà atteints sont satisfaisants. Le développement piscicole dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire ne repose pas uniquement sur le désir de satisfaire les besoins poissonniers de la région. Il est aussi une réponse face à la crise économique et à ses corollaires (chute des prix des produits agricoles de rente, saturation foncière qui limite l'expérience des fronts pionniers, renchérissement du poisson de mer suite à la dévaluation). Ainsi, les produits de la pêche offrent une alternative à ces populations en tant que source de protéines animales. Enfin, la pisciculture peut constituer par endroit une sécurité foncière et constitue de ce fait le premier enjeu de l'aménagement. En effet, s'appuyant sur le flou juridique en matière de législation sur les bas-fonds, l'activité piscicole s'oppose à la dynamique d'expulsion ; la réalisation d'un étang symbolisant le marquage du foncier. Ainsi, le devenir piscicole dans le département de Daloa semble fortement conditionné par les enjeux fonciers.

Améliorer et soutenir les circuits d'échanges à l'échelon local et régional

L'Etat semble avoir échoué dans sa politique d'extension et d'entretien des infrastructures routières qui s'est effectuée sans tenir compte des charges récurrentes. A part les grands axes bitumés Issia-Vavoua, Bouaflé-Duekoué, Issia-Saïoua et Issia-Duekoué, l'infrastructure routière à l'intérieur de la région du Haut-Sassandra est en très mauvais état. Aussi, l'accès aux grosses agglomérations villageoises et aux nouveaux chefs-lieux de sous-préfecture est-il particulièrement éprouvant. Très souvent, les dégradations atteignent un tel degré qu'un entretien ordinaire ne suffit plus, et la remise en état impose des travaux de réhabilitation, voire de reconstruction, d'un coût supérieur à celui d'un entretien préventif. De façon générale, les conséquences du mauvais état des routes sont directement supportées par les usagers et les consommateurs. En effet, un franc d'économie sur le budget d'entretien routier se traduit en réalité par une dépense supplémentaire de deux à trois francs sur les coûts d'exploitation des véhicules. L'augmentation des coûts de transport handicape les échanges en augmentant de façon considérable le prix de certains biens de consommation. L'amélioration du circuit des échanges dans le département de Daloa et de façon générale dans la région du Haut-Sassandra passe donc par la réhabilitation des routes et pistes existantes et la création de nouveaux axes.

Le secteur des transports routiers connaît beaucoup de problèmes. Rajouté au mauvais état des routes, le nombre élevé de barrages routiers (établis par les agents de la police, de la gendarmerie, de la douane et des eaux et forêts) décourage les transporteurs. Pour y faire face, ces derniers dépensent annuellement près de 330 millions de francs. D'autre part, depuis l'apparition de nouveaux syndicats, il règne un désordre inquiétant dans la création et la gestion des différentes gares. Ce désordre est entretenu par le faible niveau d'instruction de la quasi-totalité des responsables des structures syndicales. Ce qui constitue un frein pour la défense des intérêts de la corporation. Cela est perçu également au niveau des investissements dont les sources de financement se limitent à l'épargne personnelle et aux crédits d'un petit nombre de banques et de sociétés de vente de véhicules. L'Etat et la mairie devraient intervenir pour réorganiser cette filière. La création d'une gare routière principale en projet permettra sans doute de mettre de l'ordre dans ce secteur.

La ville de Daloa occupe une place importante dans la commercialisation des produits agricoles et son aire d'influence s'étend bien au-delà des limites départementales. Contrairement aux études ultérieures, la ville tend à être davantage un nœud d'accumulation des produits agricoles de la région.

On estime, en 1997, qu'environ 70% des produits agricoles exportés par le département transitent par la ville de Daloa. Il faut noter également que les exploitants agricoles ont produit moins de café qu'il n'a en été commercialisé dans le département. Cette production hors du département concerne 34 126 tonnes de café, soit un chiffre d'affaires de 17 746 millions de francs. Cette situation est favorisée par le pouvoir financier des acheteurs de Daloa par rapport à ceux des départements environnants. La construction d'un marché de gros et d'infrastructures de stockage permettrait de développer des avantages comparatifs et ainsi récupérer les flux de produits échappant pour le moment à la ville. Le marché d'Orly approvisionne les autres marchés de la ville en produits agricoles. Il est souhaitable que sa plate-forme de déchargement soit aménagée afin de renforcer sa fonction de gros et entretenir ses activités en attendant la création d'un marché de gros à Daloa.

La commercialisation des produits alimentaires doit faire l'objet d'une attention particulière. Les circuits de mise en marché sont, à Daloa, encore peu performants. Les marchés ruraux jouent un rôle fondamental dans le dispositif d'approvisionnement des marchés urbains mais sont désorganisés par le mauvais état des pistes en milieu rural. Le problème de route est aggravé par le manque de camions imposé par la récolte du café et du cacao. Ceci dirige par exemple le maïs de second cycle exclusivement vers l'alimentation du bétail. Pour les autres produits, ce manque se traduit par une augmentation des taux de pertes déjà liés à la nature périssable des produits concernés. Dans la ville de Daloa, le "Grand Marché" assure difficilement son rôle de marché central, à cause de sa configuration, de sa localisation et de sa vétusté. Il importe donc de construire un nouveau marché central sur un site plus approprié et de transformer le site actuel en complexe commercial moderne capable d'engendrer des échanges économiques plus importants. Le nouveau marché central serait construit sur un site de marché existant et doté d'avantages importants, contrairement au site actuel particulièrement contraignant. Le terrain de Nifa semble être une bonne localisation par rapport au tissu urbain et compte tenu de sa proximité d'une gare routière et des possibilités d'extension future. Ce nouveau marché central devrait être doté d'équipements modernes afin de répondre aux besoins de développement de l'ensemble du dispositif commercial de la ville et par la suite professionnaliser les opérateurs.

A Daloa, le capital marchand est essentiellement d'origine étrangère au département. Les populations autochtones n'ont pas su conquérir d'importantes parts de marché dans la commercialisation du riz, du sucre, du ciment, des matériaux de construction et des produits manufacturés. Afin de relever sensiblement le taux des commerçants nationaux dont l'installation est favorisée par la mise en place des Fonds sociaux, il convient de redynamiser les structures d'encadrement tel le Programme National d'Assistance aux Commerçants ivoiriens. Le projet d'insertion des Ivoiriens dans le secteur de la distribution par la création d'une chaîne de commerçants modernes (grossistes, demi-grossistes et détaillants) nécessite des soutiens financiers, des formations et des suivis réguliers. Dans les structures administratives, l'insuffisance du personnel et la vétusté du matériel de travail constituent des obstacles majeurs au bon encadrement des grossistes et semi-grossistes. Les tracasseries administratives sur les routes et le nombre encore élevé des barrages routiers handicapent également les commerçants. L'analphabétisme de la majorité des agents économiques du secteur rend également complexe la résolution de certains de ces problèmes.

La réorganisation de la filière café-cacao devrait inciter les planteurs à s'adonner au système de production plus intensif, et donc plus consommateur en équipements et en intrants. A terme, le secteur privé de la ville de Daloa pourrait en tirer parti en jouant le rôle de fournisseur de l'arrière-pays, qu'il n'a pu tenir jusqu'à présent eu égard à l'étroitesse du marché et à l'administration de la filière. En la matière, l'union des groupements coopératifs et un pool d'exportateurs ne remettent pas en cause la validité de la démarche visant à rapprocher les producteurs et les acheteurs finaux ; mais il attire l'attention sur la nécessaire transparence – et concurrence – dans l'approvisionnement des planteurs. La ville pourrait également bénéficier des transferts de planteurs dont l'épargne contribuerait à terme au financement de l'habitat urbain.

Encourager la transformation des produits à l'échelon local et régional

Quoiqu'en déclin progressif à cause de la déforestation, la transformation primaire du bois reste l'une des activités importantes du secteur secondaire. Dans toute la région du Centre-Ouest, on compte une vingtaine d'unités industrielles spécialisées dans la transformation primaire dont 9 dans le département de Daloa. Le secteur bois fait partie de ceux qui contribuent le plus à l'économie locale. Les scieries emploient plus de 734 salariés permanents et 3 000 occasionnels et contractuels. Le

chiffre d'affaires de la filière, exploitants forestiers non compris, est estimé à près de 18 milliards de francs pour l'ensemble du département pour une valeur ajoutée de 7 milliards. La déforestation a fait disparaître une bonne partie du couvert végétal de la région et toutes les sociétés d'exploitation fonctionnent à un niveau très faible par rapport à leur capacité de production. Certaines d'entre elles menacent même de mettre en chômage technique leur personnel (cas de la SNG) ou de fermer leurs portes en attendant d'éventuels repreneurs (SITBT, SIBAT). Les principales scieries travaillent au ralenti et d'autres étendent leur zone d'approvisionnement jusqu'aux pays voisins (Guinée et Liberia) à la recherche du bois de qualité. Certaines pensent s'installer carrément en Guinée. La décision de la Côte d'Ivoire d'aller vers une transformation en produits finis a amené les scieries à étendre leurs activités. La STBO projette d'ouvrir une menuiserie à Daloa, la TBI prévoit la création d'un atelier de moulage en l'an 2000 et une menuiserie en 2001 pour un coût total de 250 millions de francs, la SNG va ouvrir une section de rabotage. Ainsi, d'ici peu, on passera d'une transformation primaire à une chaîne de transformation.

Le reboisement, prescrit dans les contrats d'attribution des périmètres aux scieries, n'est pas souvent respecté par les exploitants. En principe, pour 250 m³ de bois enlevé dans un périmètre, le concessionnaire doit reboiser un hectare avec des essences bien précises. Mais, ce n'est pas ce qui est constaté sur le terrain. Avec les problèmes fonciers que connaît la Côte d'Ivoire, conséquence d'une poussée démographique, les paysans refusent d'ailleurs aux exploitants de faire le reboisement dans leurs exploitations agricoles. La relance de l'exploitation forestière viendra peut-être des importants programmes de remise en état des 135 ha de forêts classées à un niveau avancé de dégradation, que compte le département en plus du reboisement effectué par les exploitants. Au total, 4 128 ha ont pu être reboisés depuis 1981 sur financement européen (2 718 ha de 1981 à 1987), Banque Mondiale (789 ha en 1995) et sur fonds propres de la SODEFOR (621 ha de 1996 à 1998). En 1999, la SODEFOR projette de réaliser 442 ha. Mais, il faut attendre 25 à 30 ans avant qu'un reboisement ne commence à produire. De toute façon, la forêt ivoirienne risque de ne plus produire les essences tant convoitées mais à croissance lente (iroko, acajou). Les essences à croissance rapide (teck, sedela, mélina...) fournissent des billes de petits diamètres.

Dans le département de Daloa, les activités de transformation sont négligeables et ne contribuent que pour 12% au PLB. Ce résultat souligne la nécessité d'une stratégie d'attraction des investisseurs privés dans le secteur de la transformation, qui reste actuellement à l'état embryonnaire alors qu'il devrait contribuer à dynamiser le secteur productif du département (accroissement de la valeur ajoutée, effets d'entraînement sur les autres secteurs). Le secteur de la petite et moyenne transformation alimentaire mérite l'attention pour trois raisons principales : (a) il reste encore peu développé, alors que son essor favoriserait la baisse des coûts alimentaires dont on a dit qu'ils étaient particulièrement élevés à Daloa ; (b) il est l'un des secteurs privilégiés de l'insertion professionnelle des femmes ; (c) les coûts unitaires d'investissement dans les micro-entreprises de transformation sont suffisamment modestes pour justifier une politique prudente de crédit. Par exemple, les activités de transformation du manioc et de décorticage de riz peuvent être améliorées à l'aide d'une distribution de petits crédits aux opératrices.

Réorganiser et soutenir les opérateurs du secteur BTP

Le poids du secteur BTP dans le département reste faible alors qu'il est un élément susceptible de générer des effets multiplicateurs au niveau local. Dans le département de Daloa, sa valeur ajoutée globale est de l'ordre de 2,5 milliards et n'excède pas 2% du PLB. Les comptes agrégés des principaux opérateurs font état d'un chiffre d'affaires global de 4,6 milliards de francs, 55 % étant réalisés par les grandes entreprises externes au département. Les entreprises locales, réparties entre entreprises intermédiaires et petits entrepreneurs et artisans du secteur de la construction opérant dans la commune, n'ont réalisé en 1997 qu'un chiffre d'affaires global de 2,7 milliards. L'effet d'entraînement du secteur BTP sur l'économie locale reste limité. Cela s'explique par le fait que la grande majorité des dépenses d'investissement de fonction locale est le fait des « projets urbains » gérés depuis la capitale, et financés en grande partie sur ressources extérieures. Souvent ces chantiers sont exécutés par les entreprises extérieures au département venant de la capitale ou même de l'étranger, avec un fort contenu en « importation » et un faible recours aux sous-traitances ou à la main-d'œuvre locale. C'est le cas de la construction de l'immeuble de la BCEAO ou les bâtiments de l'URES. De plus, les dépenses d'investissement et d'entretien des collectivités locales sont très faibles pour accroître la demande de façon substantielle dans ce secteur.

Les opérateurs locaux du secteur privé œuvrant dans la filière BTP nécessitent un appui important de l'Etat et de la mairie pour mieux s'organiser afin (1) de récupérer les marchés ; (2) d'assurer par tous les moyens, l'organisation et le développement par la formation et la promotion des entreprises ; (3) de garantir les entreprises auprès des banques et des fournisseurs pour l'exécution des travaux dans le délai exigé, par une caution financière. Bien que la commune de Daloa connaisse un taux de croissance démographique inférieur à la moyenne nationale, le fossé entre la demande et la production effective de logements risque de se creuser davantage dans les années à venir. Néanmoins, il y a de fortes chances que le nombre d'unités d'habitations produites annuellement et qui ne couvre que 12% de la demande potentielle, soit revu à la hausse. Ce besoin (en logements) inextinguible en perspective constitue, pour la Mairie, un défi majeur à relever, en passant nécessairement par (a) une multiplication de projets de développement dont le financement est à dominante extérieure, (b) la sensibilisation de la population à l'utilisation de matériaux de construction produits localement et (c) la satisfaction du maximum de demandes de parcelles adressées à la Mairie. Compte tenu de la crise du logement à Daloa, une politique judicieuse en matière de construction contribuerait à redynamiser le secteur BTP. Une réorganisation de ce secteur aurait des effets induits très importants sur l'économie locale.

Améliorer l'accès aux services de base

Dans le département de Daloa, l'Etat a réalisé ces dernières années un effort important en matière d'infrastructures éducatives. Néanmoins, le secteur éducatif ne répond pas encore aux attentes des résidents. Les facteurs incriminés concernent essentiellement : l'effectif, la qualité et la disponibilité des enseignants ; les infrastructures et les équipements ; le suivi et l'évaluation des élèves ainsi que l'encadrement de ces derniers à domicile. En la matière, l'amélioration du service scolaire primaire et secondaire mérite d'être poursuivi, tant parce qu'elle est un préalable à l'efficacité productive de la main-d'œuvre d'un secteur informel très largement sous-scolarisé et à l'amélioration des taux de scolarisation, notamment féminine. Il convient de signaler que les écoles secondaires privées ne disposent pas en général de second cycle. Dans tous les cas, ces indicateurs montrent un besoin en infrastructures et en personnel car les effectifs élevés dans les classes compromettent la réussite des élèves et leur suivi par les professeurs. Les taux d'admission sont très bas et, dans l'avenir immédiat, compte tenu de la forte croissance démographique, le département doit faire face au problème crucial de scolarisation des enfants en mettant en place des infrastructures supplémentaires et en sensibilisant les parents sur l'importance d'envoyer leurs enfants à l'école. Un accent particulier devrait être mis sur la scolarisation des filles et la professionnalisation de l'enseignement.

Même si le département de Daloa est mieux doté en infrastructures sanitaires par rapport aux autres départements de la région, le taux de couverture de celles-ci reste encore insuffisant par rapport aux normes de l'OMS. De plus, le taux de fréquentation des différentes structures de base est très faible. Un effort doit donc être mis sur la sensibilisation à utiliser davantage ces structures, mais aussi à les multiplier pour se rapprocher davantage de la population utilisatrice. La sensibilisation des populations et l'amélioration de leur revenu est nécessaire pour que la population puisse recourir aux soins modernes. Une évolution sensible du nombre d'infrastructures sanitaires, de leur implantation spatiale, de la nature des services qu'elles doivent prioritairement remplir, et plus encore de la qualité de l'accueil et des prestations fournies, sont autant de revendications pour les habitants et d'enjeux à relever par la municipalité et l'Etat. Bien au-delà de son évidente justification sociale, l'amélioration du nombre et de la qualité des prestations des structures sanitaires est une composante directe du développement urbain.

L'accès à l'eau potable constitue l'un des problèmes majeurs pour la population en milieu rural comme en milieu urbain. Le nombre de cas de maladies hydriques enregistrés dans la région doit interpeller les responsables régionaux et nationaux au plus haut degré pour ne pas créer des situations endémiques. Un effort doit être fourni pour renforcer l'hydraulique villageoise dans le milieu rural et augmenter la capacité de production de la SODECI dans la ville de Daloa. L'extension rapide de la ville avec comme corollaire l'augmentation des besoins en eau potable de la population constitue une source d'inquiétudes pour les responsables de l'hydraulique. L'actuelle conduite de refoulement en acier de 300 mm de diamètre doit être changée en fonte de 400 mm de diamètre pour assurer un bon refoulement de l'eau à partir de la rivière Lobo. Cette opération devrait coûter 21 milliards de francs. A cette date, seulement 4 km ont été réalisés. Il faut donc faire un effort supplémentaire pour achever cette opération mais aussi améliorer la qualité de l'eau produite afin de répondre à la demande sans cesse croissante de la population urbaine.

Comme toutes les grandes villes ivoiriennes, Daloa se déploie plus rapidement que le réseau de distribution d'électricité. Les familles des quartiers périphériques, généralement de type habitat spontané très dense, n'ont pas encore accès à ce service. Trois projets d'extension du réseau dans certains quartiers lotis sont en cours d'exécution pour un budget global de 2,5 milliards de francs. Dans le reste du département, 7 autres projets d'électrification d'une valeur de 1,19 milliard vont permettre de connecter 7 villages. Néanmoins, ces actions restent insuffisantes et méritent d'être renforcées.

Améliorer le cadre de vie

Le sous-équipement de la ville de Daloa, l'absence d'entretien des infrastructures existantes, la dégradation du réseau de drainage et l'insalubrité grandissante font également partie des principales préoccupations de ses habitants. Ne disposant pas d'un système d'assainissement et de traitement des effluents, les eaux usées de l'ensemble de la ville se déversent dans le réseau de drainage et par la suite dans les bas-fonds. Par ailleurs, l'insuffisance et le manque d'engins de terrassement (bulldozers) pose le problème d'ouverture de voies des quartiers déjà lotis. Les difficultés d'accès à certains quartiers rendent difficile la collecte des ordures ménagères. De nombreuses décharges sont disséminées dans la ville. Les déséquilibres dans l'occupation de l'espace élèvent déraisonnablement les distances à parcourir et, partant, le temps et les coûts de transport. Un effort pour construire dans les poches vides de la ville doit être mis en œuvre par la mairie de Daloa. Les Coopératives des Travaux Communaux chargées par la mairie de faire la pré-collecte des ordures ménagères, le curage des caniveaux, l'entretien de la voirie, le désherbage n'ont pas pu résoudre le problème d'insalubrité à Daloa. La mairie devrait doter davantage ses services techniques en équipement et en personnel qualifié pour appuyer ces coopératives. De plus, elle devrait accroître ses efforts dans la sensibilisation de la population en matière d'entretien du cadre de vie et de la sauvegarde de l'image de marque de la ville.

Le patrimoine public est vétuste et mal entretenu. Non seulement la ville de Daloa dispose de moins de bâtiments publics par rapport à d'autres capitales régionales, mais aussi la plupart d'entre eux ayant été hérité de la colonisation sont dans un état désastreux. La plupart des fonctionnaires de l'Etat ont des problèmes de logement : on recense près de 130 villas de 3 à 4 pièces pour plus de 2 000 fonctionnaires. Leur entretien revenant très cher à l'Etat, depuis 1994, le Gouvernement a décidé d'étendre le principe de cession du patrimoine immobilier de l'Etat au privé. Mais à Daloa, cette loi n'est pas encore appliquée. On est toujours à l'étape du recensement. Cette procédure devrait être accélérée et permettre aux fonctionnaires d'avoir leur propre logement.

Le secteur voirie et infrastructures routières, composante traditionnellement importante des investissements publics dans les autres régions de Côte d'Ivoire, est, à Daloa, plongé dans une profonde léthargie. Il devrait être prioritaire dans les actions de l'Etat et de la municipalité. La dégradation à laquelle les routes communales et, plus généralement, départementales sont soumises suscite un appel d'urgence à lancer en faveur d'une réhabilitation et, plus tard, de l'extension du réseau routier. La demande en travaux de réfection de routes est très élevée alors que l'Etat et les municipalités manquent de moyens pour y faire face. L'utilisation des pavés en béton pour le revêtement des chaussées de la voirie communale réduirait les moyens mécaniques (compactage) nécessaires, ferait des économies d'entretien, et pourrait générer des effets multiplicateurs importants dans la commune (main-d'œuvre locale, matériaux locaux). De plus, cette technique est bien maîtrisée par les Services Techniques de la Mairie.

Un accent particulier doit être mis sur l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers précaires de la ville de Daloa. La population de ces quartiers s'élève à 37 761 habitants, soit près de 24% de la population de la ville. Ceux-ci vivent dans un environnement qui laisse à désirer. En effet, la dépense moyenne des ménages par mois y est de l'ordre de 70 000 francs. Les logements sont bâtis en matériaux de fortune et de récupération. Les murs sont en banco, en bois, en planches et en parpaing tandis que les toits sont couverts de tôles usées ou de matières plastiques. Ces quartiers étant mis en place sans aucun statut d'occupation régulier, il n'y a pas d'infrastructures socio-économiques en leur sein : pas de branchement au réseau de distribution d'eau et d'électricité, pas de formations sanitaires, pas d'écoles, pas de marchés, pas de caniveaux pour l'écoulement des eaux pluviales et pas d'emplacement pour l'évacuation des ordures et des eaux usées. Des moyens importants devraient être mobilisés par l'Etat et la mairie pour réaménager ces quartiers et les doter d'équipements de base.

Susciter des initiatives et mieux encadrer les acteurs du secteur informel

L'encadrement des micro et petites entreprises du secteur informel reste très limité alors que celles-ci génèrent 39% du PLB et occupent 30 247 actifs dans le département. L'intervention de la Chambre Régionale des Métiers est encore au stade embryonnaire et son aire d'influence reste pour le moment la ville de Daloa. Le recensement qu'elle a commencé ne lui a permis d'immatriculer que 180 artisans au 31 juillet 1998. Depuis son installation en 1996, le PASI a accordé 268 crédits (dont 61% aux femmes) d'un montant global de 225 millions de francs. Le domaine d'intervention du PASI est principalement le petit commerce (88% des crédits). Quant aux Fonds sociaux, ils regroupent un certain nombre de projets montés par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) au lendemain de la dévaluation du franc CFA de 1994. Il s'agit principalement du projet Clef en Main, du Fonds agropastoral et du Fonds Jeunesse. L'affectation des crédits (135 millions de francs) est essentiellement tournée vers le secteur primaire (67% des montants des prêts). Contrairement aux deux premiers organismes dont les ressources proviennent de l'Etat ou de bailleurs de fonds, la COOPEC collecte d'abord l'épargne pour ensuite la reverser sous forme de prêts aux membres désireux de réaliser des projets. Ses activités dans le département ne couvrent pour le moment que la sous-préfecture de Daloa. En 1997, elle a mobilisé 402 millions de francs et a accordé des crédits pour 93 millions de francs.

Il a été par ailleurs mentionné les facteurs de blocage à la croissance du secteur : les deux tiers des petits patrons n'ont pas suivi de formation professionnelle préalable ; ces mêmes opérateurs rencontrent des difficultés liées à l'exiguïté des marchés auxquels ils s'adressent ; plus que l'équipement, le financement des fonds de roulement est le principal obstacle à la progression de leurs affaires. Ces quelques éléments montrent tout l'intérêt d'une programmation raisonnée – et non strictement financière – de l'appui au secteur dans la phase présente de relance des activités ; un travail conjoint reste à entreprendre entre la municipalité et les organismes chargés de l'encadrement des micro-entreprises – Chambre des métiers, Fonds de développement de la formation professionnelle (FDFP), Fonds ivoirien de développement et d'investissement (FIDI), Coopérative d'épargne et de crédit (Coopec) afin de définir les synergies capables d'optimiser les interventions diverses – aide à la formation, au financement, sécurisation des lieux d'exercice des opérateurs, accès à l'énergie électrique, etc.

Accroître l'assise financière de la municipalité et l'efficacité des services techniques

La mairie collabore avec la Direction des Impôts et la Direction de l'Enregistrement pour le recouvrement des différents types d'impôts. Des agents municipaux sont mis à la disposition de ces services départementaux avec des moyens de fonctionnement. Malgré l'effort réalisé dans le recouvrement, le service économique n'a pas encore atteint le niveau optimal. La commune de Daloa ne prélève actuellement qu'une part dérisoire des richesses générées localement : les recettes représentent, au total, moins de 0,5 % du produit local brut. Par rapport à l'assiette de l'impôt actuelle, la mairie ne recouvre que 60% des recettes potentielles. La principale difficulté provient de la réticence des commerçants à s'acquitter du paiement de la taxe communale. Des efforts doivent donc être fournis au niveau de la sensibilisation des acteurs économique afin qu'ils comprennent le bien-fondé de la taxe municipale. En outre, comme pour le cas de San Pedro et Korhogo, la collaboration entre la Mairie et la Direction des Impôts ne semble pas totale, de sorte que les petites et moyennes unités artisanales et de commerce peuvent jouer des litiges entre leur influence respective. Il faut donc renforcer la collaboration entre le service économique de la municipalité et les directions régionales et départementales des Impôts et du Trésor. Par ailleurs, le service économique de la Mairie devrait être doté de davantage de moyens. Il lui faut un véhicule, des motos et des vélos afin de renforcer le contrôle au niveau des collecteurs et des opérateurs économiques. Dans l'attente, les conséquences du niveau actuel de prélèvement communal apparaissent dommageables à double titre : il restreint considérablement la capacité des autorités à assumer la charge des services collectifs de base, et il replie le budget de fonctionnement sur les frais de personnel et de maintenance de l'administration locale.

Les Services Techniques de la Mairie ne sont plus en mesure de jouer leur rôle car sous-équipés. Les équipements sont maintenant fortement dégradés. Les STM devraient donc être réhabilités afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle et en plus générer des ressources sous forme de prestations de services payantes pour les petites communes environnantes, les opérateurs économiques et les habitants de Daloa. Dans ce cadre, soucieuse d'améliorer ses recettes, et si les moyens tant matériels qu'humains le permettent, la mairie envisage de vendre le savoir-faire des services techniques municipaux en passant par les prestations des services rémunérés. Il s'agira d'effectuer des études de travaux (bâtiments, routes, etc.) et l'exécution d'ouvrages d'art, dans le cadre des communes de l'UVICOM – CO. L'insuffisance et le manque d'engins de terrassement (bulldozers) pose le problème d'ouverture de voies des quartiers déjà lotis pouvant améliorer les recettes municipales de plus de 150 millions de francs. Les nouveaux lotissements qui sont en cours, notamment 1 400 lots à Orly Extension dont 350 lots pour le GVC habitat, pourraient apporter une recette additionnelle de plus de 200 millions de francs.

D'autres actions peuvent être menées pour accroître les recettes municipales. Ainsi, l'actuel cadastre, très ancien, ne retrace plus la réalité. La plupart des nouvelles constructions ne sont pas prises en compte, ce qui diminue les recettes de la mairie au titre de l'impôt foncier. Le recouvrement de l'impôt foncier est effectué par la Direction des impôts. Tout est centralisé à Abidjan avant reversement théorique de 35 % à la commune. Cette procédure, difficile à suivre, empêche la Mairie de vérifier exactement le montant collecté. La municipalité devrait ainsi avoir un service cadastre, comme celui d'Abidjan ou de Bouaké. Cela permettrait à la mairie d'augmenter ses recettes fiscales. En effet, la demande de terrain à Daloa est très forte.